

Débat public

Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

Du 17 avril au 25 septembre 2019

Compte-rendu intégral

Réunion publique d'ouverture

Mercredi 17 avril 2019 à Paris

SALLE / ADRESSE : Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor 75005 Paris

PARTICIPANTS : 279 personnes

DÉBUT > FIN : 19h00 à 22h00 (durée du REC : 3h00)

QUESTIONS-RÉPONSES : 24 questions, dont 1 sur Twitter

En tribune

CNDP

Mme	Chantal	JOUANNO	Présidente de la Commission nationale du débat public
Mme	Isabelle	HAREL-DUTIROU	Présidente de la Commission particulière du débat public
M.	Michel	BADRE	Membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Catherine	LARRERE	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Philippe	QUEVREMONT	Membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Juliette	ROHDE	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Antoine	TILLOY	Membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Isabelle	BARTHE	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Pierre-Yves	GUIHENEUF	Membre de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	Jean-Luc	LACHAUME	Membre du collège de l'ASN
Mme	Anne-Cécile	RIGAIL	Directrice générale adjointe de l'ASN
Mme	Virginie	SCHWARZ	Directrice de l'énergie de la DGEC
M.	Aurélien	LOUIS	Sous-directeur de la DGEC
Mme	Laurence	PIKETTY	Administratrice générale adjointe du CEA
M.	Jean-François	JULLIARD	Directeur général de Greenpeace France
M.	Jean-Michel	ROMARY	Directeur de la maîtrise d'ouvrage d'Orano
M.	Bernard	LAPONCHE	Cofondateur de Global Chance
M.	Olivier	GIRAUD	Directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles »

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Nous allons commencer par regarder un petit film.

Diffusion d'une vidéo.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me présente. Hélène HERZOG-STASI. Je vais avoir le plaisir d'animer, voire de modérer cette réunion publique. Merci d'être nombreux ce soir pour la réunion d'ouverture, comme cela vous a été expliqué, du débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, autrement appelé PNGMDR. Vous allez voir, on s'y habitue. Ce n'est pas facile à prononcer cet acronyme. Depuis 2006, comme le petit film vous l'a expliqué, le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs définit pour trois ans les lignes directrices et évidemment les inflexions à donner à la politique de gestion des substances radioactives. Qu'est-ce que fait un plan ? Il fait évidemment le point de l'existant. Il détermine les besoins. Il fait le point aussi sur les besoins des trois années à venir. Il détermine les objectifs à atteindre, et ce depuis 10 ans. Pour la première fois, une innovation est introduite dans la préparation de ce plan puisque - vous le voyez donc - un débat public est organisé en amont.

Bienvenue, car nous sommes ici ce soir pour lancer ce débat public, amorcer ce débat public, et donner le coup d'envoi de cinq mois d'échanges, de rencontres et d'ateliers avec un double objectif : celui d'informer le public sur les enjeux de la gestion des substances radioactives ; et bien évidemment lui permettre d'échanger, de discuter des différentes options de la filière. Madame la Présidente, peut-être un mot pour nous accueillir, et vous aurez évidemment plusieurs occasions de reprendre la parole au cours de cette soirée.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vous remercie. En ce moment important où s'achève la phase de préparation du débat, et où commence celle de sa véritable mise en œuvre, je tiens tout d'abord au nom de la commission particulière que je préside à remercier toutes les personnes qui sont aujourd'hui présentes parmi nous pour cette réunion d'ouverture, mais également toutes celles qui ont contribué par leur réflexion et par leurs travaux à préparer, à nous aider à construire ce débat, et à élaborer des propositions relatives au calendrier de ce débat. Merci encore. Beaucoup de personnes sont ici présentes.

Je soulignais lors de la conférence de presse la réalité de ce travail préparatoire en ce qu'il a été véritablement un travail collectif, et je tiens à remercier la bienveillance dont tous ont fait preuve à notre égard, nous qui étions profanes sur ce sujet. Je garderai donc de ce temps de préparation, un excellent souvenir, et j'espère que nous allons continuer à travailler ensemble de la même façon dans le cadre de ce débat. Soyez donc les bienvenus. Le temps de ce débat, de cette réunion d'ouverture, va se décomposer en deux périodes. Dans un premier temps, nous allons entendre Madame JOUANNO, la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public. Je prendrais un peu la parole pour vous présenter les membres de la commission, et vous dire quel a été notre rôle dans cette phase de préparation. Les représentants des maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire des responsables du plan, en l'occurrence les représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire s'exprimeront sur le dossier du maître d'ouvrage et les enjeux qu'ils perçoivent sur la cinquième édition du plan à venir. Je reprendrai enfin la parole, ainsi que Monsieur Michel BADRE, pour vous expliquer les enjeux que nous proposons. Ce sera la première phase de ce débat qui sera suivie d'un temps de parole pour la salle.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Ce que je vous propose, c'est que l'on vient de regarder un petit film. On continue avec un micro-trottoir. La CPDP est en quelque sorte allée dans la rue pour demander à des personnes, des citoyens, ce que leur inspire le sujet des substances radioactives, et ce que leur inspire aussi l'organisation d'un débat public à ce sujet. On le regarde.

Diffusion d'une vidéo.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

« Avant que vous me posiez la question, je ne me sentais pas concernée », dit une dame. Informer, sensibiliser. Je crois que l'on est vraiment au cœur d'un débat public.

Comment notre réunion va-t-elle se dérouler ? Vous l'avez évoqué, Madame la Présidente. Quelques précisions quand même pour que vous sachiez où je vais vous emmener. Nous sommes ensemble jusqu'à 22 heures. Madame la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public nous fait l'honneur de sa présence. Nous allons bientôt évidemment l'écouter, suivie à nouveau par vous, Madame la Présidente de la CPDP, Madame Isabelle HAREL-DUTIROU. Toutes les deux, vous allez nous éclairer sur le rôle respectif de vos commissions, l'une nationale, et l'autre particulière. Ce n'est pas la même chose. Vous nous direz aussi comment vous abordez ce débat public et quelles en seront plus précisément les modalités. Nous nous attarderons ensuite, et c'est utile, une vingtaine de minutes, sur les enjeux liés à ce plan de gestion. Nous donnerons d'abord la parole aux deux maîtres d'ouvrage, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, que sont la Direction générale de l'énergie et du climat qui dépend du ministère de la Transition écologique et solidaire, et puis l'ASN, l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Madame la Présidente, vous allez beaucoup travailler ce soir, puisque vous reprendrez ensuite la parole pour nous dire aussi quels sont du point de vue de la CPDP les enjeux de ce débat. Vous serez accompagnée d'un membre de votre commission qui s'appelle Monsieur Michel BADRE, qui nous présentera un travail très intéressant qu'il a effectué pour clarifier un certain nombre de controverses techniques sur le sujet.

Vous aurez enfin à ce moment-là la parole, une première séquence de questions-réponses d'une trentaine de minutes.

Viendra ensuite la deuxième partie de notre réunion. Vous voyez que le programme est dense. Deuxième partie de la réunion au cours de laquelle nous donnerons la parole aux acteurs du débat, aux protagonistes de la filière de la gestion des matières et déchets radioactifs. À tour de rôle, six représentants de cette filière et des associations viendront vous exposer dans un temps contraint, puisqu'ils sont nombreux, leurs attentes, ainsi que les messages qu'ils souhaitent faire passer dans le cadre de ce débat. Vous aurez naturellement la parole pendant 45 minutes pour pouvoir interroger ces personnes.

Une précision encore Mesdames les Présidentes, si vous me le permettez. Nous sommes naturellement ici ce soir pour mener un débat utile, un débat éclairé, un débat constructif, mais un débat qui s'il peut être contradictoire, et c'est bien normal sur un sujet comme celui-là, doit être serein. La première condition d'un débat serein, c'est en quelque sorte un contrat que je vous demande que nous passions ensemble, qui est celui que nous nous exprimions les uns les autres de façon respectueuse, respectueuse des positions différentes qui peuvent tout à fait avoir voix au chapitre dans un débat comme celui-là, et puis aussi dans le respect des temps impartis, puisque moi, j'ai une montre, un chronomètre. Les temps ont été assez minutés pour que ce débat soit absolument équitable. Précision encore : tout est enregistré, et tout sera retranscrit sur le site de la CPDP.

Madame la Présidente, Madame Chantal JOUANNO, je vous invite à rejoindre la tribune. Je disais tout à l'heure que ce plan de gestion en était à sa cinquième édition, mais c'est la première fois qu'il donne lieu à un débat public. Alors, « Pourquoi ce débat ? », « Comment l'envisagez-vous ? » En commençant peut-être par nous rappeler, car c'est toujours utile, ce qu'est la Commission Nationale du Débat Public. Madame JOUANNO.

Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP

Merci Mesdames et Messieurs. Je ne vous vois pas très bien, puisque la salle est assez sombre. Je ne vais pas parler très longtemps parce que le temps du débat public ne m'appartient pas. Il vous appartient, et je respecterai donc mon temps de parole. Pour répondre à votre question, je vais juste commencer par vous dire pourquoi nous organisons un débat public.

Le gouvernement, plus exactement, le ministère et l'ASN, nous ont saisis le 4 avril 2018 parce que c'est une obligation légale. Nous aurions pu alors décider de ne pas faire de débat public, parce que nous connaissons la conflictualité de ce sujet, et nous aurions pu choisir de laisser le ministère et l'ASN mener eux-mêmes cette concertation, et simplement en garantir les principes. Mais nous avons choisi d'organiser ce débat public, parce qu'il nous a semblé qu'il était particulièrement nécessaire

qu'il soit encadré avec les plus hautes exigences du débat public, et notamment que nous garantissons le droit à l'information et la participation, parce que tel est le rôle de la CNDP.

Je pense que depuis le début de l'année, manifestement, on a à peu près compris que la CNDP était une autorité indépendante. Il me semble que c'est clair. Je ne suis pas certaine que l'on ait pleinement compris encore quel était son rôle. Nous ne sommes pas une agence d'organisation de débat public pour quiconque. Nous ne sommes pas non plus une commission chargée de faire passer des projets, ou de mesurer leur acceptabilité. Ce n'est pas du tout ça notre rôle. Nous sommes une autorité totalement indépendante des parties prenantes, de l'État. Une autorité dont la mission fondamentale est de veiller au respect d'un droit constitutionnel qui est le droit à l'information et la participation du public. Qui que vous soyez, que vous soyez président d'association, parlementaire, ministre, ou que vous vous déclariez comme citoyens ordinaires, la constitution vous garantit ce droit.

Pourquoi la France a-t-elle voulu inscrire ce droit dans la constitution ? Parce qu'elle a considéré qu'il était indissociable de la démocratie, et surtout que les décisions éclairées sont toujours beaucoup plus intelligentes. Nous sommes donc un peu, CNDP, comme un photographe neutre lorsque nous organisons un débat public, qui va donner à voir : les interrogations, les inquiétudes, les attentes et les arguments que suscite ce fameux Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR). Nous y arrivons au bout d'un an.

Je voudrais juste insister très rapidement sur quelques points et sur quelques règles qui encadrent la participation. Ce sont des règles qui sont issues de plus de 20 ans d'expérience de débat public de la CNDP. Je répète que ce n'est pas une consultation. Ce n'est pas une pédagogie du projet, même s'il y a un droit à l'information nécessaire. C'est mieux quand c'est éclairé. C'est beaucoup mieux.

C'est d'abord un droit à la transparence. Vous avez le droit à ce que l'ensemble des informations vous soit transmis, qu'elles soient compréhensibles, difficulté particulière pour le PNGMDR, et qu'elles vous soient accessibles. Cette exigence de transparence s'impose également au décideur, qui a l'issue du débat public, aux termes de la loi, doit dire ce qu'il en retient et ce qu'il n'en retient pas. Il n'est pas obligé de tout retenir, mais il doit dire pourquoi il ne retient pas d'élément de ce débat public.

Deuxième droit qui est lié à la participation. C'est un droit à l'égalité. Comme dans la démocratie, chaque parole, chaque argument, a le même poids, que ce soit une parole forte, une parole timide ou une parole contestataire. Nous la retranscrivons de manière absolument fidèle et nous la donnons à voir dans le plus grand respect. Chaque parole compte, sauf la nôtre. C'est un point extrêmement important.

Je crois que c'est Monsieur GUERITTE qui m'a dit tout à l'heure : « Votre prédécesseur a rédigé des conclusions et des recommandations sur le débat Cigeo ». Non. Nous ne rédigeons rien. Nous ne disons rien. Nous ne nous exprimons pas sur le plan qui est soumis au débat public. Nous disons ce que vous avez dit et ce que les participants ont dit au débat public. Nous sommes totalement neutres. Nous n'exprimons aucun avis sur l'intérêt ou pas d'un projet, parce que vous n'auriez pas confiance, à défaut, dans notre manière d'organiser le débat public.

Deuxième question à laquelle je me dois de répondre : à quoi sert le débat public ? La question m'a déjà été posée plusieurs fois, et pas simplement pour ce débat. Il sert à éclairer le décideur, ni plus, ni moins, en tout cas dans le droit français, dans la loi française telle qu'elle est aujourd'hui. Nous pouvons le regretter, ou pas. Nous ne sommes pas dans de la co-construction ou de la co-décision. Pour autant, c'est quand même une occasion extraordinaire. Je ne dirai pas une opportunité. J'ai fait cette erreur dans une petite vidéo, en disant : « C'est une opportunité formidable pour vous de pouvoir vous exprimer sur ce plan ». Non. Ce n'est pas une opportunité. C'est normal. Il y a un twittos qui m'a repris. Il avait raison. C'est normal. C'est un droit. C'est un droit pour vous de vous exprimer sur ce sujet, qui est un sujet grave, et de le faire de manière argumentée. Vous avez tout à fait le droit d'être totalement opposé à ce que nous disons. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir pourquoi. Il faut que vous alliez plus loin dans l'argumentation. En tant qu'autorité indépendante, nous donnons à voir l'ensemble de ces arguments et de ces principes.

Dernier point qui me semble important. Nous avons déjà conduit deux débats en tant que Commission nationale, sur le nucléaire, sur les déchets radioactifs et sur Cigeo. Nous avons conscience de l'immense sensibilité de ce débat. Nous savons qu'il est inévitablement l'héritier d'une conflictualité qui lui préexiste, une conflictualité inhérente au sujet, inhérente à son histoire et inhérente à des décisions

qui ont pu être jugées contraires à ce qu'avaient préconisé les précédents débats publics. C'est une conflictualité qui sera peut-être un peu dépendante de la conjoncture. Nous avons demandé à l'ensemble des autorités que ce temps de débat soit un temps qui appartient au public et aux citoyens et dans lequel il n'y ait pas d'annonce, il n'y ait pas d'acte qui laisserait à penser que tout est déjà décidé. C'est un temps qui vous appartient. Nous connaissons cette conflictualité, et nous la respectons. Ceci me semble être un point extrêmement important. Vous avez tout à l'heure dit, dans le cadre de cette réunion, qu'il y a des règles. Tout le monde est libre de s'exprimer. Le conflit est absolument normal. Dans le cadre d'un débat public, nous ne cherchons pas le consensus. Nous accueillons le conflit. Nous le respectons. Nous n'accueillons pas la violence, mais le conflit, sans difficulté.

Pour terminer, un dernier point. Je voudrais remercier la Commission particulière qui se présentera tout à l'heure. Je pense qu'Isabelle présentera les membres de sa commission, qui a fait un travail vraiment remarquable pendant plusieurs mois. Comme Isabelle HAREL-DUTIROU ne se présentera pas elle-même, par définition, je vais devoir le faire. Isabelle a été membre de la commission. Elle était commissaire. Lorsque notre Commission nationale est saisie d'un débat, nous nommons une Commission particulière qui anime le débat. Isabelle a été membre de la Commission nationale. C'est un ardent défenseur de ses valeurs. Vous le verrez. C'est quelqu'une de sensible, d'extrêmement travailleuse, d'extrêmement passionnée par son sujet et très sincère, mais elle a surtout une qualité première. Elle a beaucoup de caractère, surtout quand son intégrité, sa neutralité, et son indépendance sont mises en question. C'est une qualité extraordinaire pour la CNDP. C'est une qualité que nous aimons beaucoup. Je sais qu'elle fera avec toute son équipe, avec l'ensemble des membres de la commission, un travail remarquable.

Maintenant, la parole est à vous. J'ai sans doute beaucoup trop parlé. Ce débat est le vôtre. Ce sera un très beau débat.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Chantal JOUANNO. Madame la Présidente de la Commission particulière, vous avez une responsabilité importante. Elle commence ce soir. Quelles sont les spécificités de ce débat qui s'ouvre ? Quel parti pris votre Commission particulière du débat public a-t-elle retenu ? Peut-être un mot également pour nous préciser vraiment quel est le périmètre d'une CPDP.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je suis un peu gênée par les propos qui viennent d'être tenus. J'en remercie Madame JOUANNO. Nous sommes une commission composée de 8 membres. Nous sommes une belle commission. C'est une commission composée de personnes que je vais vous présenter maintenant, de quatre femmes et de quatre hommes. Nous respectons pleinement la parité. Ils sont issus d'horizons professionnels très différents. Nous avons la chance d'avoir : des ingénieurs, une professeure de philosophie, des spécialistes de la concertation, un commissaire enquêteur et un scientifique. Nous avons essayé d'apporter ce que nous sommes tous ensemble, à titre personnel et à titre professionnel. Je pense qu'il y a une très grande complémentarité entre nous, à tous les points de vue. Nous avons ceci en commun d'être indépendants de toutes les instances qui sont responsables du Plan national de gestion, mais également de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes au débat. Nous n'avons aucun intérêt ni personnel ni professionnel à l'organisation de ce débat. Nous avons une mission. Nous sommes des citoyens engagés. Nous croyons en ce débat. Nous croyons à la démocratie participative. Nous avons une mission que nous essayons d'accomplir au mieux pendant quelques mois. Lorsque ces mois seront passés, nous retournerons les uns et les autres dans nos vies professionnelles et personnelles respectives. Pour nous, ce débat est une parenthèse. C'est un accompagnement du citoyen. Soyez certains que notre parole est sincère et que nous sommes honnêtes.

Je vais me permettre de vous présenter les membres de la commission, à commencer par celui qui se trouve à mes côtés, qui est Monsieur Michel BADRE.

Michel BADRE, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai une formation d'ingénieur. Je suis maintenant en retraite, après avoir travaillé pendant une quarantaine d'années dans le secteur de l'environnement, en particulier dans l'évaluation de grands

projets. J'ai aussi participé à l'équipe de médiation du projet de Notre-Dame des Landes, dont quelques-uns ont entendu parler.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Je passe maintenant la parole à Madame Catherine LARRERE.

Catherine LARRERE, membre de la Commission particulière du débat public

Je suis celle qui a été présentée comme professeure de philosophie. Je suis philosophe, universitaire à la retraite. Ma présence dans le débat vise à assurer qu'il ne s'agira pas uniquement d'un débat technique entre experts. Il y a des questions hautement techniques qui ne sont accessibles qu'à certains. Le débat sur le PNGMDR nous concerne tous. Je suis là pour que nous prenions en compte les enjeux éthiques, sociaux et politiques qui sont pris dans une affaire qui engage l'ensemble de la nation et au-delà. Je me suis plus précisément occupée des ateliers. Ce sera leur originalité. Ils auront des thèmes éthiques sur les risques ou sur le legs à nos successeurs.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Monsieur, je vais vous demander de vous présenter assez rapidement pour que nous puissions avancer dans le débat. Je suis inflexible sur les temps de parole.

Philippe QUEVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Vous avez raison. Je suis un ancien fonctionnaire d'État, ingénieur de formation, 30 ans au ministère de l'Agriculture et 10 ans au ministère de l'Écologie. J'ai beaucoup travaillé sur les questions d'eau, jamais sur le nucléaire. C'est mon quatrième débat public.

Juliette ROHDE, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir. Je suis responsable d'une association d'éducation populaire et d'éducation aux médias, plutôt spécialisée sur les enjeux de participation citoyenne. C'est mon premier débat public.

Antoine TILLOY, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir. Je suis physicien-théoricien à Munich. Dans cette commission, j'ai essayé d'aider un peu à la clarification des questions techniques.

Isabelle BARTHE, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir. J'en suis à mon troisième débat public. Je suis également garante de concertations organisées sous l'égide de la CNDP. Je suis également commissaire enquêteur.

Pierre-Yves GUIHENEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir. C'est mon premier débat public. Je travaille dans le secteur de la concertation et de la participation citoyenne. Je suis garant et médiateur.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Rassurez-vous. Nous ne vous demanderons pas de voter ensuite pour les différents membres.

Vous vouliez peut-être poursuivre, Madame la Présidente, sur les principes du débat ?

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Absolument. S'agissant du débat, il portera sur la cinquième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs. L'objectif de ce débat est de permettre à chacun d'entre vous de se saisir des enjeux des objectifs de ce Plan, de comprendre le contexte dans lequel il va intervenir et voir quels sont les enjeux de chaque filière de gestion, les modalités actuellement en vigueur et les perspectives d'avenir qui vont se dégager.

Comme l'a mentionné Madame JOUANNO, ce n'est pas le premier débat à intervenir dans le domaine du nucléaire. Nous avons tous à l'esprit aujourd'hui les deux précédents débats de 2005 sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue. Nous avons également à l'esprit le débat de 2013 relatif au projet Cigéo, pour lequel je tiens à signaler que la Commission Nationale du Débat Public a décidé d'organiser une concertation post-débat public qui est confiée à des garants qui sont aujourd'hui présents dans cette salle, et avec

lesquels nous travaillons très étroitement, de façon à ce qu'il y ait bien une cohérence entre notre débat public sur le plan national de gestion et la concertation sur le projet Cigéo, Madame MEAUX et Monsieur VAZELLE.

Nous avons conscience qu'il y a effectivement un historique, un passé un peu douloureux et un peu délicat, sans doute. Nous en prenons acte. Pour autant, je pense qu'il y a aujourd'hui quelque chose d'un peu différent. Comme cela a été indiqué, le débat qui nous intéresse ne porte pas sur un projet spécifique, mais sur un plan, un programme. Vous savez qu'il s'agit d'un outil de programmation qui concerne l'ensemble des matières et des déchets radioactifs en France. Les questions qu'il traite sont nombreuses, particulièrement complexes en raison des options qui sont possibles pour chaque filière, des enjeux extrêmement nombreux : environnementaux, sanitaires, économiques, financiers qu'ils sous-tendent. Comme l'a mentionné Catherine, il y a, au-delà des considérations techniques et scientifiques évidentes de ces sujets, d'autres considérations plus profondes sur lesquelles nous voulons tous insister. Ce sont des considérations humaines, sociétales et éthiques.

Nous avons un document face à nous. C'est un outil complexe. Le PNGMDR est un outil mixte, puisque c'est un outil à la fois de programmation, de planification et qui formule des recommandations en même temps. Ce document a une temporalité extraordinaire. Lorsque nous y pensons, nous allons débattre d'un document qui a vocation à s'appliquer pendant trois ans. Il va pourtant traiter de la gestion de déchets qui nous engagent et qui vont vivre pendant des milliers d'années, pour certains.

Il y a là un caractère tout à fait inédit de ce débat, eu égard à son objet même. Tout cela a conduit la commission à s'interroger, à se dire : « Il faut un très long travail de préparation pour comprendre véritablement quels sont les enjeux à venir du prochain Plan ».

C'est la raison pour laquelle nous avons tout d'abord procédé à un travail d'accompagnement du maître d'ouvrage dans la rédaction de son dossier. Vous avez pu le prendre à l'entrée. Il constitue véritablement un document de travail essentiel au débat. Nous avons également mené de très nombreux entretiens avec tous les acteurs concernés, les parties prenantes et les experts pour recueillir les attentes. C'est grâce à eux, grâce à vous tous, que nous avons essayé de proposer aux citoyens ce qui nous paraît être les futurs enjeux du plan. Tous ces sujets sont ouverts, et nous les soumettrons aux citoyens. Ils seront libres aussi de nous dire : « Nous n'avons pas envie de parler de cela. Nous voulons parler d'autre chose ». Dans ces cas-là, c'est la parole du citoyen qui sera souveraine.

Sur les principes du débat, je ne reprendrai pas ceux qui ont été énoncés par Madame JOUANNO, qui concernent la Commission Nationale du Débat Public. Il est évident que ces principes sont les nôtres. La Commission particulière doit faire preuve de neutralité. Nous sommes totalement indépendants. Nous ne prendrons jamais parti. Nous ne devons jamais prendre parti pour telle ou telle position. Nous faillirions à notre mission si cela était le cas (neutralité). Nous sommes là pour vous donner toutes les informations disponibles (transparence). Nous ferons en sorte que cette information soit accessible et compréhensible. Nous vous demandons de dépasser les clivages (argumentation), de dépasser les *a priori*, parfois la colère et l'opposition pour essayer ensemble de trouver les arguments raisonnés et construire ensemble des solutions pour demain. L'équivalence de traitement, comme l'a mentionné Madame JOUANNO, constitue le cœur du débat public. Chaque citoyen a sa place, du plus instruit au moins instruit, du profane au sachant, quelle que soit sa situation personnelle ou professionnelle. De la même façon qu'il va voter ou qu'il se trouve dans une cour d'assises, chaque citoyen a une parole qui compte et qui est unique. C'est notre responsabilité que de l'imposer.

Nous avons aussi à respecter des principes qui nous sont propres ; un principe de réalité : les questions relatives aux déchets radioactifs ne font pas l'unanimité au sein de la société française. C'est même peu de le dire. Il y aura donc des débats contradictoires, et parfois même difficiles. Nous le savons. Nous nous y attendons. Nous n'avons pas voulu escamoter les débats dont l'organisation nous a été confiée. Nous n'avons voulu éviter aucun sujet, y compris les plus délicats, y compris ceux qui pourraient fâcher et peut-être justement parce qu'ils vont fâcher. Sinon, cela ne sert à rien de débattre.

Nous avons ensuite voulu appliquer un deuxième principe, le principe de proximité. Nous ne souhaitons pas faire un débat qui se limite à un débat par voie électronique. Sur le site de la Commission, vous aurez néanmoins une plate-forme participative qui vous permettra de vous livrer à

des échanges. Nous avons souhaité rencontrer nos concitoyens dans toute la mesure du possible. Nous ne sommes que huit, mais nous allons essayer de venir chez vous, auprès de vous tous, pour essayer de vous rencontrer, soit dans le cadre de réunions publiques généralistes dans les grandes villes de province et à Paris, soit par des rencontres thématiques où nous proposerons aux citoyens de discuter d'un thème qui concerne des territoires souvent directement impliqués. Nous irons au plus près des sites, au plus près des installations, pour rencontrer des citoyens particulièrement sensibilisés à ces questions.

Nous allons par exemple parler du démantèlement des centrales nucléaires et du devenir des déchets de très faible radioactivité dans la vallée du Rhône, là où les centrales sont les plus nombreuses. Nous allons parler des anciens sites miniers d'uranium près d'un site controversé. Nous parlerons des alternatives au stockage géologique profond à Bar-le-Duc, pour ne citer que ces exemples.

Troisième principe qui anime notre débat, la pluralité des expressions. Nous avons veillé à ce que, sur chacun des thèmes, le public dispose d'une expression plurielle de la part des pouvoirs publics, des opérateurs, des organismes techniques, mais également de toutes les associations et de tous les organismes qui ont accepté de nous rencontrer pour nous faire part de leur point de vue. Cela a été vrai pendant la phase de préparation du débat. Nous souhaitons absolument que cela continue à être le cas pendant le débat.

Nous inviterons tout le monde à venir échanger. Tout le monde ne pourra pas venir en tribune. Ce ne sera pas possible. Le temps est compté. En tout cas, nous veillerons à ce que le principe de pluralité soit respecté à chaque fois.

Enfin, dernier principe. Le respect des principes de notre mission. En France, la Constitution reconnaît au public un droit à l'information et à la participation sur des sujets concernant l'environnement. Le débat public prévu par la loi est l'une de ces modalités. Le présent débat porte sur la gestion des matières et des déchets radioactifs. Nous savons, comme dans de nombreux débats, que le public va chercher à élargir la question qui lui est proposée. Il n'est pas impossible, il est même certain, que le public va vouloir s'exprimer sur le recours à l'énergie nucléaire pour produire notre électricité. Nous laisserons les citoyens libres de parler. Il faudra parfois que nous recadrions les choses et que nous disions : « Attention. Nous avons un sujet. Nous avons quelque chose à faire. Nous avons un travail à mener. Menons-le ».

Les sujets qui vont nous animer sont des sujets extrêmement techniques. Le risque est donc grand que ceux qui savent, comme les opérateurs, les institutionnels et les spécialistes cherchent à privilégier l'information du public, et ce en toute bonne foi. Pour autant, il ne faut pas oublier le droit du public. Il va au-delà. Il est aussi le droit de participer, c'est-à-dire de donner un avis, et ce même si son information n'est pas tout à fait complète. Il ne s'agit pas de faire de nous des spécialistes de la spécialité.

Dans toutes les réunions, la commission veillera à ce qu'un temps suffisant soit réservé à l'expression des publics. C'est pour cela que je vous demanderai à tous, et tout particulièrement aux sachants, de vouloir faire bien attention à cela.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Et si nous rentrions dans le vif du sujet, Madame la Présidente ? Je crois que les choses sont vraiment claires sur les conditions et les principes du débat, l'indépendance, la neutralité de dialogue et l'argumentation. Je crois que nous sommes tous d'accord.

Nous allons passer à un point important. C'est de rappeler quels sont les enjeux liés au débat, donc au sujet qui nous occupe aujourd'hui, qui est celui de la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Sur les enjeux, je vous demanderai... Vous êtes déjà debout, Monsieur.

Nous allons écouter les deux maîtres d'ouvrage qui sont chargés de ce plan. Monsieur Jean-Luc LACHAUME représente l'ASN. Vous serez suivi par Madame **SCHWARZ**, qui est la directrice de l'énergie au sein de la DGEC. Vous avez 10 minutes à tous les deux.

Jean-Luc LACHAUME, membre du collège de l'ASN

Merci. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Nous allons vous présenter, à deux voix, en quelques minutes, les points de vue du maître d'ouvrage au lancement de ce débat public important sur le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR).

L'une des originalités est qu'il y a deux maîtres d'ouvrage. Il y a tout d'abord le ministère de la Transition écologique et solidaire qui est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement, qui copilote avec l'ASN la rédaction du PNGMDR, qui suit la mise en œuvre des différentes filières de gestion des déchets, qui assure également la tutelle d'un certain nombre d'établissements (Andra, Orano et CEA) et qui est également chargé du contrôle de la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme.

L'autre maître d'ouvrage, que je représente ici, est l'ASN. C'est une autorité administrative indépendante. C'est une autorité de contrôle du nucléaire civil en France. Elle est là pour contrôler le nucléaire ; assurer une information du public dans ses domaines de compétences, réglementer ; autoriser ; contrôler ; inspecter, sanctionner, si besoin, et contribuer à la gestion de situations d'urgence.

Dans le cadre du PNGMDR, pour des raisons historiques, l'ASN copilote la préparation du Plan. Notre mission est de nous assurer de la sûreté des filières de gestion existantes et futures.

En ce qui concerne le Plan et son élaboration, nous allons vers le cinquième plan. Le débat public, qui commence aujourd'hui, est la première pierre importante et fondamentale pour orienter la rédaction de ce que sera le futur cinquième plan.

En ce qui concerne l'ASN, nous serons vigilants de façon à ne pas entraver le débat et à ne publier aucun avis pendant la période du débat qui serait en lien avec les sujets du débat public.

À l'achèvement de ce débat, en prenant en compte ce qui sortira du débat public, l'élaboration du plan se fera dans le cadre d'un groupe de travail pluraliste. Il réunit un certain nombre d'acteurs, dont les membres de l'État ; les autorités ; les experts ; les producteurs de déchets ; l'Andra et des associations.

À l'issue, le projet sera soumis à un avis du public, puis à un avis de l'autorité environnementale et enfin à une évaluation de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Le Plan pourra enfin être publié.

Ce Plan repose sur un certain nombre de principes, tels que le respect de la protection de la santé et des personnes, la sécurité de l'environnement, la responsabilité des générations actuelles pour prévenir et limiter les charges transmises aux générations futures et également la responsabilité des producteurs dans la gestion.

Les missions du Plan sont entièrement définies par le Code de l'environnement depuis 2006. Il s'agit d'une part de faire le bilan des solutions de gestion, et d'autre part de fixer les prochains objectifs à atteindre, de recenser les besoins en entreposage, en stockage, avec leurs capacités ainsi que les durées d'entreposage et enfin de prescrire la réalisation d'études de recherche et d'action. Je laisse la parole à Virginie.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Vous êtes accompagné d'Anne-Cécile RIGAIL, qui travaille également au sein de l'ASN. Je le signale pour que toutes les personnes de la tribune soient bien identifiées. Madame SCHWARZ, je vous en prie.

Virginie SCHWARZ, Directrice de l'énergie de la DGEC

Merci. Bonsoir à tous. Dans le calendrier qui vient de vous être présenté, nous commençons donc aujourd'hui une étape importante de l'élaboration du Plan avec ce débat public. Pour servir de base aux débats, nous avons élaboré un dossier du maître d'ouvrage. Nous avons voulu ce dossier le plus pédagogique et le plus clair possible, malgré la complexité du sujet. Je tiens réellement à remercier la CPDP pour son appui, pour son élaboration et ses conseils tout au long de la production du document.

Ce document vise d'abord à présenter la situation actuelle de manière détaillée, ; l'origine des matières et des déchets radioactifs, ; le cadre réglementaire et financier, ; les acteurs ainsi que les principes de gestion de ces matières et déchets. Puisque nous préparons un cinquième plan, nous avons inclus dans le dossier le bilan des précédents plans.

Il comporte également une référence aux décisions de politique énergétique, puisqu'il y a un lien entre ces politiques et les choix qui sont faits en matière de déchets. Ce dossier présente aussi les principaux enjeux de la construction du Plan tels que nous les voyons. J'y reviendrai dans un instant.

Pour aller un peu plus loin avec ce dossier, nous avons proposé un certain nombre d'éléments complémentaires. Il y a d'abord une synthèse qui permet de comprendre plus rapidement le contexte du débat et ses enjeux pour ceux qui ne voudraient pas ou qui ne pourraient pas se plonger dans le document complet. Il faut bien reconnaître qu'il est un peu épais. C'est aussi un document de référence pour acquérir quelques repères sur le nucléaire, pour ceux qui seraient moins experts sur le sujet. Qu'est-ce que la radioactivité, par exemple ? Qu'est-ce que le cycle du combustible nucléaire ?

Pour ceux qui souhaitent aller vraiment encore plus loin et rentrer dans les chiffres, approfondir de façon détaillée leurs connaissances du nucléaire, nous avons également un document complémentaire qui s'appelle « Approfondir ses connaissances ». Il présente notamment des éléments plus précis sur les enjeux, les impacts environnementaux, les impacts liés au transport et des comparaisons internationales.

Les plans précédents sont bien sûr disponibles. C'est l'ensemble des documents qui a été préparé par les maîtres d'ouvrage auxquels viennent s'ajouter tous les éléments qui sont préparés par la CPDP, et en particulier le très important travail qui a été fait sur les controverses techniques et qui a été cité tout à l'heure.

Quels sont les enjeux que nous mettons en avant pour la construction de ce Plan, les enjeux sur lesquels nous souhaitons être éclairés par ce débat public ? Il y en a cinq principaux.

Le premier tourne autour de la différence entre matières et déchets radioactifs. Nous le retrouvons dans le titre du plan. Nous faisons une différence importante entre des matières qui sont destinées à trouver une utilisation future, à pouvoir être réutilisées, et des déchets qui n'ont pas d'autres suites que d'être stockés. Cette différenciation apporte des conséquences importantes en termes de modes de traitement, en termes de modes de financement également. La limite entre les deux fait partie des discussions qui sont sur la table et qui sont posées par le dossier du maître d'ouvrage. Sur ces matières, il faut anticiper l'évolution des besoins d'entreposage.

Les PNGMDR précédents, en particulier celui de 2016-2018, ont demandé que des solutions soient proposées pour l'entreposage des matières radioactives. C'est dans ce cadre qu'EDF propose une solution de piscine centralisée. Le projet de piscine fera en lui-même l'objet d'un débat ultérieur. La notion plus large, la façon dont nous anticipons ces besoins d'entreposage, fait partie des enjeux importants du Plan.

Concernant les déchets eux-mêmes, il y a d'abord un enjeu sur les déchets de très faible activité. Nous aurons une très forte augmentation du volume de ces déchets avec le démantèlement des centrales nucléaires. De quelle manière les gérons-nous ? Un certain nombre de pistes sont ouvertes. Elles sont évoquées dans le plan, avec des questions techniques et sociales, sociétales. C'est vraiment un des sujets sur lesquels le retour du public, le retour du débat, est particulièrement attendu.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Il vous reste 10 secondes, Madame.

Virginie SCHWARZ, Directrice de l'énergie de la DGEC

Il y a une deuxième catégorie de déchets : faible activité et vie longue. Nous devons trouver des solutions de stockage adaptées à la très grande diversité de ces déchets.

Dernier enjeu, autour de Cigéo, dans le cadre de la loi. Par définition, les administrations publiques s'inscrivent dans le cadre de la loi. Nous devons travailler sur la définition de la phase industrielle pilote et la réversibilité du projet.

Un mot sur ce que nous attendons plus globalement sur ce que nous allons faire de ce débat. Il sera l'occasion d'informer. Nous avons vu qu'il y avait une forte attente de ce point de vue, de la part des citoyens qui ont été interrogés. La politique de gestion des matières et déchets s'est construite avec le temps. Nous informons là-dessus. Certaines questions, certains choix, sont devant nous. Ce sont ces choix, ces cinq enjeux, qui vont être discutés dans le plan.

Je m'arrête là. Je répondrai à toutes vos questions sur ce sujet tout à l'heure.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Je précise que vous étiez accompagnée par Monsieur Aurélien LOUIS, qui travaille également au sein de la DGEC. Merci de respecter cette règle du jeu qui est rigoureuse, mais qui me permettra de la faire appliquer également aux autres intervenants.

Madame la Présidente, que sont les enjeux identifiés à l'amorce de ce débat par votre CPDP, en cinq minutes ?

Nous accorderons également cinq minutes, c'est rapide par rapport au travail important que vous avez effectué, à Monsieur Michel BADRE, membre de la CPDP, sur le travail de clarification des controverses. Je vous donne la parole à tous les deux.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous avez vu que les maîtres d'ouvrage ont identifié cinq enjeux de discussion. Nous en avons identifié un peu plus. Vous voyez, en consultant le programme des rencontres, que nous les avons mis à votre disposition. Nous avons souhaité mettre en exergue un certain nombre de sujets. Certains ont trait spécifiquement à la gestion des différentes catégories de matières de déchets. Il sera particulièrement important de s'interroger sur le devenir de la gestion des TFA (Très Faible Activité), mais également sur le sort des déchets qui sont à faible activité, mais à vie longue, ainsi que des déchets haute activité vie longue. C'est un sujet ô combien sensible qui rejoint les précédents débats sur le projet Cigéo en tant que solution de stockage géologique profond, avec la question de savoir s'il y a d'autres alternatives possibles. Certaines sont plutôt des questions de fond relatives au cycle du combustible, notamment au traitement du combustible usé, à la distinction, comme il l'a été dit, entre les matières et les déchets. Je crois qu'il s'agit là d'un sujet, du cœur du sujet, à savoir : qu'est-ce qu'une matière ? Qu'est-ce qu'un déchet ? À quel moment est-ce qu'une substance radioactive peut prendre une qualité ou doit au contraire la perdre et être considérée non plus comme quelque chose de valorisable, mais comme un déchet ? Comme l'ont souligné les maîtres d'ouvrage, il y a une question importante.

D'autres questions sont transversales et sont tout aussi importantes. Elles concernent les transports, la santé, l'environnement, l'économie et la gouvernance, où nous en revenons aux questions d'éthique. Nous allons commencer et terminer par là. C'est-à-dire que nous allons voir de quelle manière, pour l'ensemble de ces filières de gestion et pour l'ensemble de ces sujets au-delà des questions scientifiques et des questions techniques, il n'y a pas une réflexion plus profonde à mener sur nos choix de société par rapport à des considérations plus éthiques.

Ce sont les sujets que nous avons proposés. Ils seront thématiques et présents dans toutes les rencontres du débat. Avant de donner la parole à Michel, pour qu'il vous explique le travail extrêmement approfondi que nous avons mené dans le cadre de la préparation de ce débat, je tiens à vous signaler qu'au-delà de ces rencontres du débat, nous avons souhaité initier des démarches spécifiques et qui nous tiennent très à cœur.

La première concerne le groupe Miroir. Nous avons auprès de nous un groupe de 14 citoyens qui ont été tirés au sort. Ce processus est largement inspiré de la Conférence des citoyens. Ces sept hommes et ces sept femmes viennent de toute la France, de toutes les régions métropolitaines, en l'occurrence. Ils ont été tirés au sort. Ils sont de tout horizon professionnel. Leurs âges sont différents. Ils ont 44 ans d'âge de moyenne. Ils vont nous accompagner tout au long du débat à travers une réflexion commune. Ils ont décidé de travailler sur le sujet : que nous a-t-on légué ? Que léguerons-nous à nos enfants ? Ce groupe témoin va nous accompagner de façon à travailler sur un sujet et, au-delà de cela, à nous dire de quelle façon ils perçoivent le débat public. De quelles manières l'organisons-nous ? Ils vont voir s'ils ont progressé dans leur réflexion grâce au travail que nous allons diligenter. C'est véritablement vous, les citoyens, qui sont représentés. Je dois dire qu'il convient de

relever, d'ores et déjà, leur très grande implication et leur très grand sérieux. Je pense que nous serons amenés à vous les présenter au fil des réunions.

Nous avons également d'autres démarches. La mission de la Commission particulière est aussi de chercher à inclure des citoyens, des publics, qui sont habituellement éloignés du débat. Nous le savons par expérience. Je pense notamment aux jeunes. Nous l'avons vu. Ils ne sont pas souvent présents dans les débats publics. Ce sont pourtant eux qui devraient être là, car ce sont eux qui prendront les choix de demain, qui vont les faire. C'est leur génération, leurs enfants et leurs petits-enfants qui les porteront. Nous allons essayer, autant que nous le pouvons, de rentrer en contact avec eux, de les intégrer au débat. Nous allons le faire par un certain nombre de manifestations, notamment par l'organisation d'un atelier de la relève, qui correspond au regroupement d'une quarantaine d'étudiants issus de disciplines très diverses, allant des sciences humaines aux sciences de l'ingénieur, pour qu'ils puissent travailler ensemble. Ce sont également des débats que nous organiserons dans les lycées sous notre responsabilité pour sensibiliser les jeunes.

Dernière chose. En ce qui concerne toutes les villes où nous ne pouvons pas aller, nous organiserons des débats mobiles dans toute la France. S'agissant des départements d'outre-mer que nous n'oublions pas, nous ne pouvons pas physiquement nous rendre là-bas. Nous allons travailler avec les garants de la Commission Nationale du Débat Public. Nous organiserons également des manifestations pour que nos concitoyens d'outre-mer puissent s'exprimer.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Monsieur Michel BADRE, dites-nous tout sur le travail que vous avez effectué sur la clarification des controverses.

Michel BADRE, membre de la CPDP

Je vais tout de suite rectifier. C'est le travail que nous avons effectué.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

C'est l'ensemble des membres de la CPDP.

Michel BADRE, membre de la CPDP

Non. Pas seulement. Nous étions deux au sein de la CPDP, Antoine TILLOY et moi-même. Le principal intérêt de la démarche est qu'il était collectif, avec les participants aux controverses que je cite tout de suite. Ce sont d'une part les organismes institutionnels que sont le CEA, EDF, Orano, l'Andra et l'IRSN ainsi que les associations impliquées depuis très longtemps dans tous ces débats : Greenpeace, France Nature Environnement, Global Chance, WISE@Paris. Ils sont presque tous dans la salle. J'en profite pour les remercier. Le principal intérêt de la démarche est de travailler ensemble. Nous sommes partis de l'idée, qui a été citée plusieurs fois, que nous sommes sur un débat très technique. Le risque est d'oublier qu'il y a autre chose que de la technique. Pour ne pas l'oublier, il faut avoir bien compris quel est le champ de la technique et de quoi nous parlons, même lorsque nous ne sommes pas professionnels. Sinon, nous pouvons très bien nous retrouver limités à être spectateurs d'un spectacle auquel nous ne comprenons rien. C'est ce que nous avons voulu éviter.

Qu'avons-nous fait ? Avec les partenaires que je viens de citer, nous avons cherché à identifier quels étaient les sujets techniques de controverses.

Nous en avons identifié sept :

- le monorecyclage des combustibles ;
- le multirecyclage ;
- l'entreposage ;
- le démantèlement des réacteurs graphite gaz ;
- la gestion des déchets à très faible activité ;
- le projet Cigéo et sa méthode d'avancement ;
- les alternatives.

Nous n'avons pas cherché à savoir qui avait raison ou tort sur chacun de ces sujets et où nous voulons aller. Nous avons dit : « Quels sont les arguments de ceux qui disent qu'il faut faire du multirecyclage ou qu'il ne le faut pas ? » Pour cela, nous avons utilisé une méthode que nous n'avons pas vraiment inventée. Cela se fait dans d'autres secteurs pour de l'analyse de controverses ou pour de la publication dans des revues scientifiques. Nous avons dit : « Chaque acteur participant à la controverse doit exprimer son point de vue, son argumentation, par écrit, de façon assez codée et cadrée ». Nous avons dit ensuite : « Nous passons ces expressions aux parties adverses qui s'expriment et qui donnent de la contre argumentation ». Ensuite, nous retournons au premier en disant : « Que pensez-vous de ce qui a été dit ? » Nous avons essayé ensuite de faire un travail de synthèse que nous renvoyons à tous les participants pour nous assurer qu'ils s'y retrouvent. Vous pouvez consulter le document sur Internet. C'est la synthèse qui a été faite après tous ces allers-retours. Vous pouvez également consulter toutes les fiches. Je remercie à nouveau les participants. Nous avons un peu peur que ce ne soit pas très réactif. Nous avons reçu plus de 90 fiches d'échanges, de points de vue, d'arguments et de contre arguments. Nous sommes conscients du temps que cela représente pour tout le monde. Nous craignons que ce ne soit pas gagné d'avance.

Je terminerai en disant que le but n'était pas de se substituer au débat ou d'anticiper et de dire : « Nous allons faire gagner du temps en évacuant des sujets qu'il n'y aura plus besoin de traiter ». Pour éviter les batailles d'experts qui sont souvent incompréhensibles pour ceux qui ne sont pas du métier, nous avons voulu que les termes soient clairs, que tous les termes du débat soient clarifiés et que les gens comprennent de quoi il s'agit ensuite.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Je pense que vous trépignez pour interroger les maîtres d'ouvrage, la Présidente, les membres de la CPDP. Nous allons rentrer dans une demi-heure d'échanges. Quelques règles du jeu toutes simples. Vous levez le doigt et un micro va s'approcher de vous. Il y a six ou sept personnes qui se trouvent dans la salle et qui viendront à vous. Vous vous présentez, et je vous remercie de faire une intervention courte. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur ?

Michel GUERITTE

Bonsoir. Ma question se situe par rapport à la dernière intervention. Vous n'avez trouvé que sept controverses. Je peux vous en trouver beaucoup plus.

Michel BADRE, membre de la CPDP

La réponse n'est pas que nous n'avons trouvé que sept controverses. Nous avons trouvé sept domaines des controverses dans lesquels, il y avait clairement des points de vue différents exprimés. Comme toujours dans ce genre de démarche, il faut commencer par dire quel est le domaine et ensuite quelles sont les questions. Nous avons passé du temps, au moins une ou deux réunions au début, avec les participants, à dire : « Quelle est la question précise posée ? », de façon à ce que les argumentations et les contre-argumentations dans le déroulé soient des choses suffisamment précises. Il y a bien entendu des sujets sur lesquels les gens ne sont pas d'accord. Ce n'est pas difficile d'en trouver. Il y en a beaucoup. L'idée était bien de dire : « Sur de grands thèmes tels que ceux qui ont été présentés, il y a des points de vue différents avec des argumentations différentes ». Nous voudrions formaliser ces arguments pour que tout le monde s'y retrouve et pour que nous puissions dire après : « Voilà ce qui se dit. Ceux qui disent qu'il faut faire du multirecyclage ». Pourquoi le disent-ils ? Pour les raisons suivantes. Ceux qui disent que ce n'est pas une bonne idée, pourquoi le disent-ils ? Nous aurions pu sûrement en trouver 150 autres. Il n'y a pas de doute.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? N'oubliez pas de vous présenter, Monsieur.

Guillaume BLAVETTE

Merci. Je suis du collectif STOP-EPR et de l'association France Nature Environnement. J'ai participé aux controverses pour le compte de FNE. Je voudrais poser une question à la DGEC. L'autorité environnementale, dans son évaluation du précédent PNGMDR, a considéré qu'il convenait d'envisager les rejets des installations nucléaires de base comme des déchets. Cela ne figure pas dans le dossier du maître d'ouvrage tel qu'il est présenté aujourd'hui au débat public. Nous le regrettons vivement. Le Commissariat général de l'environnement au développement durable est une

institution sérieuse. Nous considérons que ce point mis en évidence dans le cadre du précédent PNGMDR devrait inspirer la réflexion commune pour mieux caractériser l'impact sanitaire et environnemental des INB. Je pense plus particulièrement au tritium, en tant que normand. Que ce soit les CNPE de notre littoral et les installations d'Orano à La Hague, nous sommes face à des rejets massifs de matières extrêmement nocives. Quand seront-elles prises en compte comme des déchets ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur BLAVETTE. Pour les interventions suivantes, je vous demanderai de vous lever pour que nous puissions vous voir à l'image. Vous serez mieux cadré. Qui répond pour la DGEC ?

Aurélien LOUIS, Sous-directeur de la DGEC

Je vais répondre. Sur ce sujet, je dirais plus précisément que l'autorité environnementale nous a dit qu'il fallait, dans notre appréciation des options que nous retenions dans le cadre du PNGMDR, apprécier les impacts environnementaux globaux, y compris les rejets. C'est bien ce que nous comptons faire dans la prochaine édition du PNGMDR, même si cela n'a jamais été complètement absent des éditions précédentes. Ceci étant, ce n'est pas pour autant que le PNGMDR va cadrer les questions de rejet des INB. Cela appartient à la réglementation INB. Ce sont des choses qui sont contrôlées et définies par l'autorité de sûreté. Lorsque nous parlons de rejets, nous ne parlons pas de déchets. Le PNGMDR traitera des déchets. Quand il s'agira de définir ou de préciser les options de gestion de ces déchets, il faudra tenir compte des rejets des installations associées et de ce *trade of* qui existe entre déchets et rejets sur un certain nombre d'activités.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Une autre question ? Allez-y. Monsieur ?

François COMBROUZE

Merci beaucoup. Je suis à la CGT. Merci à la CNDP pour ce premier lancement de débat. Nous allons participer. Nous produisons des avis et nous participerons aux débats en régions et thématiques. Nous faisons valoir qu'il y a certes plus de 200 000 salariés dans cette filière qui est importante pour le pays. Ces salariés ont un avis, une expertise et un acquis. Ils doivent être entendus, mais il n'y a pas que dans l'avis, évidemment. Nous savons que c'est environ 60 % des déchets qui résultent de cette filière. Il y a d'autres sujets en cause avec la question des matières et des déchets radioactifs. Je pense notamment à la radioprotection, à tous les établissements de santé.

En un mot, la question que nous nous posons... Il y a certes une controverse, et Michel BADRE a bien fait de souligner qu'il y a des points de vue sur ces sept questions. Nous voulons dire qu'il y aura des décisions à prendre, de toute façon. Quoi que nous pensions de ce fameux débat de la part du nucléaire dans le mix énergétique, la solution au changement climatique, nous devons agir avec responsabilité et nous considérons que des décisions ont été trop attendues. Nous l'avons dit. C'est le cinquième plan. Cela veut dire qu'il y en a eu quatre avant. Une partie des sujets ne peut pas être reportée indéfiniment pour des raisons de confort ou des raisons d'économie. Il faut maîtriser les coûts. Il faut surtout pouvoir avancer dans la valorisation, dans l'optimisation et toujours améliorer la sûreté. La question que nous posons surtout est : que faisons-nous des recommandations déjà accumulées des services publics que sont l'ASN et l'IRSN ?

Il y a eu beaucoup de rapports en 2018 sur de nombreux sujets, avec des recommandations précises adressées aux pouvoirs publics. C'est plutôt aux ministères, au gouvernement et à la DGEC que les questions se posent. EDF est encore une entreprise publique. Orano est un acteur très important. Il y a Framatome ainsi que l'Andra, puis directement les établissements publics. Ces services ont des avis, une expertise. Il faut aussi parfois les entendre.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur. Souhaitez-vous répondre, réagir ?

Aurélien LOUIS, Sous-directeur de la DGEC

Nous pouvons dire que le précédent plan a prévu un nombre très important d'études. Elles sont d'ailleurs disponibles sur un site Internet. C'est l'exploitation de ces études qui fera aussi partie de ce qui sera pris en compte dans le prochain plan.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci.

Yves MARIIGNAC

Bonsoir. Je suis Directeur de WISE@Paris, un des organismes qui a contribué et un des pôles d'expertise non institutionnels avec Global Chance qui s'exprimera tout à l'heure. J'espère qu'ils participeront très activement à ce débat, dont je salue la tenue et l'esprit de préparation. J'ai eu l'occasion de le dire à la Commission. Je pense qu'il y a eu vraiment un effort pour extraire ce sujet de la sphère technique et le poser vraiment dans la sphère sociétale. J'espère que ce sera le cas.

Un des sujets que WISE@Paris porte sur ce thème, c'est évidemment l'un des enjeux principaux dont Madame SCHWARTZ a parlé, la question de la qualification des matières. Ma question précisément sur ce point est le lien entre ce qui va se débattre dans ce débat PNGMDR et ce qui semble déjà acté dans la PPE, puisqu'il y a des positions prises sur la poursuite d'une certaine stratégie et sur des évolutions du parc vis-à-vis de la réutilisation des matières. Dans quelle mesure sommes-nous réellement en capacité à débattre au fond de ces sujets qui me semblent essentiels, je ne vais pas faire ici l'argumentaire, dès lors qu'un certain nombre d'options semblent préemptées par ce document ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Lien entre le Plan et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Madame SCHWARZ ?

Virginie SCHWARZ, Directrice de l'énergie de la DGE

Il y a une question globale de lien entre le plan et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Je crois que les orientations qui sont connues sur la programmation sur l'évolution de la filière nucléaire permettent d'avoir suffisamment d'éléments pour discuter dans le cadre du débat PNGMDR.

Spécifiquement, sur la question du retraitement des combustibles usés, la position qui a été prise par le gouvernement dans le cadre du projet de PPE a été de confirmer que la stratégie de retraitement du recyclage du combustible serait préservée à l'horizon 2040, puisque c'est l'horizon où une grande partie des installations d'Orano à La Hague arrivera en fin de vie. Le gouvernement a été clair en indiquant qu'il considérait que la fermeture du cycle du combustible présentait des intérêts pour le système énergétique ainsi qu'une filière économique dans laquelle la France avait une compétence particulière. Au-delà de cet horizon, le gouvernement, la filière et la société française devront s'interroger sur les orientations stratégiques qu'ils souhaitent donner à la politique du cycle du combustible. Il va se passer un certain nombre de choses d'ici là, notamment en matière de recherche. Les options sont sur la table à cet horizon. Nous l'avons vu avec les travaux préparatoires menés par la CPDP. Le sujet des avantages et des inconvénients des différentes options de recyclage fait l'objet de débats. Ces sujets seront approfondis dans les années à venir. Ils le seront dans le cadre du débat. Tous les éléments constructifs qui pourront permettre d'alimenter cette réflexion seront les bienvenus.

Nous n'avons d'ailleurs pas attendu le débat public, qui commence aujourd'hui, pour lancer des travaux de réflexion sur le sujet. Dans le PNGMDR précédent, il y a eu une étude sur le bilan environnemental du cycle ouvert comparativement avec le cycle fermé. Tous ces travaux vont continuer à s'enrichir progressivement.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Qui souhaite intervenir ?

Christophe JOURNET

Bonjour. Je suis de MPE-Média. J'ai une question qui va peut-être concerner à la fois Madame SCHWARTZ et peut-être Monsieur LACHAUME. Vous allez me le dire. Est-il possible de parler aujourd'hui d'un marché des déchets radioactifs, comme nous parlons du marché de l'uranium ou du marché des matières premières, et comme les recycleurs parlent des marchés des nouvelles

matières premières issues du recyclage ? Il s'agit bien effectivement, également dans ce débat, de recyclage et de gestion des matières et des déchets, qu'ils soient faiblement ou fortement radioactifs.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Sur cette question du marché ?

Virginie SCHWARZ, Directrice de l'énergie de la DGEC

La question n'est pas tant la qualification de marché ou pas. La question est : qu'allons-nous faire de ces volumes très importants de déchets très faiblement radioactifs ? Le plan ouvre le sujet. Il met différentes options sur la table. Elles seront discutées dans le cadre du débat. Nous sommes vraiment très intéressés d'avoir le retour du public. C'est bien l'esprit du dossier d'avoir ouvert différentes options sur ce sujet. Nous n'allons pas les fermer aujourd'hui.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Qui souhaite poser une question, faire un commentaire, intervenir ?

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la CPDP (à vérifier)

Je me permets un commentaire par rapport à votre interrogation, Monsieur. Vous savez que nous allons consacrer une rencontre du débat aux aspects économiques. Cette question de ce que vous appelez « les marchés des matières » sera évoquée, etc. Nous aurons une rencontre importante à Paris au mois de septembre. Elle sera consacrée non seulement aux questions de financements, de coûts, mais plus largement aux questions économiques. Ce sujet que vous posez sera probablement posé à ce moment-là.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

J'ai vu votre main se lever, Monsieur, mais je vais diversifier la parole. Je reviendrai vers vous si personne d'autre ne lève le doigt. Nous avons encore du temps, 15 minutes. Y a-t-il un doigt qui s'est levé par-là ? Je ne vois pas. Allez-y, Monsieur.

Michel GUERITTE

Parmi les domaines de controverses qui ont été oubliés, il y a celui qui impacte la santé des citoyens par rapport à la norme, ce foutu millisievert que j'ai beaucoup étudié. Nous faisons un peu n'importe quoi au nom du millisievert. J'aimerais bien que nous en parlions. J'ai oublié de vous en parler lorsque nous nous sommes rencontrés. Au nom de cette norme de 1 millisievert, nous réglementons tout le nucléaire dans le monde. Il y a un problème. Le millisievert a évolué. Lorsque nous l'étudions jadis, nous étions à 5, à 10. Nous sommes maintenant à 1. En travaillant avec Roland DESBORDES de la CRIIRAD, cela devait même être 0,5. Nous serions à 0,1 en travaillant avec des spécialistes. Nous serions tranquilles. Le problème est que si on nous impose 0,1 dans le monde, nous arrêterions le nucléaire tout de suite.

Je vais vous donner un détail important. Le sujet qui me préoccupe par rapport à la santé des gens autour de la poubelle de Soulaïnes, qui est actuellement la plus grande poubelle nucléaire du monde... Nous parlons toujours de Cigéo, mais n'oubliez pas qu'il y a Soulaïnes, où il y a quelques problèmes en ce moment. Au nom du millisievert, le Directeur, Patrice TORRES, qui est un garçon charmant, est aux normes. Comme c'est l'Andra qui gère Soulaïnes et Cigéo... Vous avez lu comme moi qu'ils connaissent l'impact de Cigéo dans 100 000 ans et qu'il sera de 0,25 millisievert, je rigole un peu. Que sera le millisievert dans 100 000 ans ? 1 kg, je sais. 1 mètre, je sais. 1 seconde, je sais. Que sera 1 millisievert dans 100 000 ans ? J'aimerais bien que les grands spécialistes me répondent.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Avant de vous asseoir, pouvez-vous nous préciser votre nom pour la retranscription du débat ?

Michel GUERITTE

Je suis l'abominable Michel GUERITTE.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Qui répond sur cette notion de durée vertigineuse ? Madame RIGAIL ?

Anne-Cécile RIGAIL, Directrice générale adjointe de l'ASN

La question telle que je la comprends est la question de l'appréciation du risque sanitaire. Sans rentrer dans trop de technique, c'est vrai que la quantité évoquée par Monsieur GUERITTE, le millisievert, c'est la manière de mesurer ou d'évaluer le risque, l'impact, d'un rayonnement sur le corps humain. C'est une évaluation. C'est quelque chose d'assez construit. C'est un peu complexe. Nous tenons compte des différents organes, des différents types de rayonnements. Il y a tout un travail international qui est notamment mené par la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique). Cette commission a plus de 100 ans d'existence. Elle a défini des niveaux et des normes jugés acceptables pour la santé des personnels. Nous distinguons les personnes du public, incluant les enfants, et les travailleurs qui ont des doses admissibles un peu plus hautes. C'est un débat qui dépasse de beaucoup le cadre du PNGMDR, qui est très assis sur un consensus d'expertises internationales. Il se révisé dans le temps. Il faut être assez humble. Nous sommes, en tant qu'autorité de sûreté, à l'écoute de l'évolution de la science, de ce que peuvent nous dire les experts dans la durée sur l'appréciation de ce risque. Pour autant, il nous faut également des outils pour décider. Cette limite actuelle de doses pour le public représente le consensus international qui permet d'avancer et d'évoluer les risques.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Anne-Cécile RIGAIL, c'est la première fois que vous vous exprimez ce soir. Vous êtes Directrice générale adjointe de l'ASN. Plus aucun doigt ne se lève. Est-ce que je frustre quelqu'un ? Monsieur ?

Jean-Philippe VUILLIEZ

Bonsoir. Je suis médecin nucléaire. Je vais y revenir tout de suite. Je ne comptais pas prendre la parole, mais compte tenu de ce qui vient d'être dit, je voudrais attirer l'attention sur une chose. Je ne vais pas trancher la question du millisievert ce soir.

Je voudrais d'abord dire que la médecine nucléaire consiste à injecter des médicaments radioactifs à des patients. Nous contaminons volontairement des patients avec de la radioactivité pour faire des explorations médicales. Vue par les médecins nucléaires, la radioactivité n'est pas quelque chose d'intrinsèquement dangereux. Cela dépend de la quantité. Cela dépend de la nature de ce qui contamine l'organisme.

Ma réflexion, pour participer aux débats, serait de dire que beaucoup de questions sont techniques. Cela a été rappelé. Beaucoup de craintes dans le débat tiennent à la présumée dangerosité des déchets radioactifs, des matières radioactives, quelle que soit leur quantité et quelle que soit leur nature. Je crois que le débat aura besoin d'un éclairage appuyé sur : qu'est-ce que cette dangerosité ? En quoi consiste-t-elle ? De quelle façon la quantifier ? Comment en avoir peur ou pas d'une façon démesurée, et qui va à l'encontre des intérêts ?

Au-delà des informations techniques, il sera nécessaire d'introduire dans ce débat des données médicales pour mieux faire appréhender par tous les citoyens les éléments de dangerosité ou pas des matières radioactives en général.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la CPDP

Je tiens à dire, pour vous répondre à tous les deux, que j'espère que nous pourrions vous apporter des éléments de réponse au cours de deux rencontres du débat. S'agissant des mesures de radioactivité et des impacts, nous sommes au niveau de la gestion des déchets et des matières radioactives, sur la santé et l'environnement. Je vous rappelle que nous avons une rencontre à Tours qui va traiter spécifiquement de ce sujet.

Monsieur, par rapport à l'enjeu extrêmement important que vous avez évoqué, et dont nous avons déjà parlé, nous sommes sensibles à cette idée. C'est un des ateliers que nous avons organisés à Lyon, le Café-Philo du 25 juin. Quels sont les risques liés aux déchets radioactifs ? Nous souhaitons mettre en exergue le risque, mais : quelle est la perception du risque ? Quelle est la réalité du risque ? Quels sont précisément les risques liés à l'activité nucléaire et aux installations de matières et déchets radioactifs ? C'est véritablement cela, la responsabilité de la Commission, de permettre d'échanger sur ce qui relève de la perception et ce qui relève de la réalité. Si réalité il y a, quel est ce risque ? De quelle façon le prévenir ? De quelle manière y remédier ? Je vous invite tous les deux à participer à ces deux ateliers très importants de Tours et de Lyon.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Monsieur, vous avez déjà le micro.

Pierre-Benoît JOLY

Bonsoir. Je suis chercheur en sciences sociales. Je m'intéresse beaucoup à la question du débat public, à la participation des publics au débat sur les sciences et les techniques. Je suis très impressionné par le travail engagé par la CPDP et toutes les innovations qui ont été évoquées.

J'ai une question extrêmement naïve. S'agissant d'un plan qui a une durée de trois ans, recommencerons-nous ce débat dans trois ans ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Je crois que vous avez posé une excellente question, Monsieur. Nous nous la sommes souvent posée, avec Madame JOUANNO. Souhaites-tu dire quelques mots, Chantal ? C'est effectivement à la Commission Nationale du Débat Public...

Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP

Ce n'est pas l'objectif. Si nous avons voulu ouvrir tous les sujets dans ce débat public, c'est effectivement pour poser tous les enjeux qui ont trait aux matières et déchets radioactifs dans le cadre de ce débat. Reviendrons-nous dans trois ans ? Il pourra y avoir des évolutions radicales d'ici trois ans, et il sera intéressant d'avoir un nouveau débat public. Je ne peux pas vous dire que ce ne sera pas le cas dans trois ans, que ce sera une concertation sous l'égide du ministère et de l'ASN que nous garantirons. Il est possible qu'il y ait des évolutions radicales. Il est possible aussi, nous en jugerons lorsque nous serons saisis, qu'il n'y ait pas d'évolution radicale, que l'essentiel des termes des débats ait été envisagé dans le cadre de ce débat public et qu'il ne soit pas opportun de refaire une concertation. Nous l'envisageons comme un débat public qui va vraiment poser tous les termes du débat et de permettre de donner à voir l'ensemble des arguments de la manière la plus exhaustive possible pour éventuellement ne pas avoir à refaire ce débat public dans trois ans, mais cela ne veut pas dire que nous ne le ferons pas. Cela dépendra vraiment de l'évolution du contexte, des décisions, des techniques et des impacts. Beaucoup d'éléments rentrent en compte.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci. Il y a une question ici. S'il vous plaît, un micro pour Monsieur.

Gérard GRUMBLATT

Bonsoir. J'ai compris que le débat s'interrompait pendant la période des élections européennes. Est-ce que cette période d'interruption interdit de mettre des documents sur le site, ou non ? Y a-t-il des dates particulières d'arrêt de mise de documents sur le site participatif ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Calendrier et réserve électorale.

Isabelle Harel-Dutirou, présidente de la CPDP

Vous avez raison, Monsieur. Le débat intervient dans une période un peu compliquée. Nous devons prendre acte de la période des réserves liées aux élections européennes. Le débat continue dans son intégralité pendant cette période. La seule chose qui ne continue pas est l'organisation de réunions publiques qui impliquerait une prise de parole de la part des maîtres d'ouvrage, et plus précisément du ministère de la Transition écologique et solidaire. Pour autant, le débat continue sous sa forme informatique. Le site continuera à recevoir les questions et les réponses, et la plate-forme participative fonctionnera totalement à plein régime.

S'agissant par ailleurs des modalités du débat public, au-delà du site Internet, nous manifesterons la continuité de ce débat à travers des débats mobiles. J'espère qu'ils pourront être organisés. C'est un peu compliqué, mais nous essayons. C'est à travers aussi l'atelier de la relève. Nous allons travailler avec les jeunes dont je vous ai parlé tout à l'heure, à travers notre groupe Miroir, à travers nos rencontres avec des lycéens. Nous allons continuer à travailler d'une autre façon, en tout cas avec d'autres publics, sans engager pour autant les maîtres d'ouvrage.

S'agissant des contributions, vous savez que vous pouvez faire connaître votre avis et vos opinions à la Commission. Celle-ci est chargée de les retranscrire dans leur intégralité. Pour les personnes morales, il y a la possibilité de faire des cahiers d'acteurs et des contributions pour les personnes physiques. Les cahiers d'acteurs arrivent parfois trop tard. Ils ne doivent pas arriver en fin de débat, car c'est une matière intellectuelle qu'il est dommage de ne pas exploiter. Je vous encourage vivement à profiter de cette période de réserve pour commencer les cahiers d'acteurs et les contributions. Je vous encourage à produire ces avis qui sont essentiels pour la commission, et beaucoup plus encore pour tous les citoyens.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Cinq mois pleins et entiers. Une dernière question ou un commentaire, Monsieur ?

Yannick ROUSSELET

Merci. Je suis de Greenpeace. J'ai participé régulièrement aux travaux du PNGMDR, à ses dernières réunions et aux groupes de travail du Haut comité qui a abouti à la rédaction d'un rapport extrêmement intéressant. J'invite tout le monde à le regarder. Nous avons eu une discussion très importante sur : parlons-nous des vœux des exploitants ou de la réalité d'aujourd'hui ? Monsieur LOUIS était présent à toutes ces réunions. Il peut en témoigner. Nous avons surtout dit qu'il fallait faire attention aux mots. Ce soir, j'ai entendu et j'ai vu à nouveau marqué cycle, sans parenthèses, sans guillemets, sans rien. Ce rapport qui a fait l'objet d'une discussion pluraliste et qui a été signé par tout le monde : par la DGEC, par Orano et par EDF a abouti au fait de dire qu'il n'y avait pas de cycle. C'est écrit noir sur blanc dans ce rapport. Il est noté qu'il doit être écrit avec des guillemets. Je pense qu'il serait important pour le débat, de manière globale et générale, que les uns et les autres s'entendent à bien utiliser les mots qui correspondent à des réalités. Aujourd'hui, ce cycle n'existe pas. À partir de là, je pense qu'il est important pour nous comprendre, que là où nous avons fait un travail pluraliste et où nous étions d'accord entre nous avant, ne recommencent pas des discussions. Des recommandations sont écrites noires sur blanc. Il serait bon que le ministère respecte les recommandations du comité sur la transparence. Merci.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Madame SCHWARZ, êtes-vous d'accord pour rayer ce mot « cycle » ? Il reste une minute.

Virginie SCHWARZ, Directrice de l'énergie de la DGEC

Dont acte. J'ai revérifié. Le mot cycle intervient une fois dans notre présentation. Il aurait dû y avoir des guillemets.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Cycle avec des guillemets. Très bien.

Je vous propose de passer à la deuxième partie de notre réunion, s'il vous plaît.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la CPDP

Hélène, je m'excuse. Est-ce que tout le monde dans la salle sait ce qu'est le cycle ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Non.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la CPDP

Est-ce que tout le monde sait ce qu'est le cycle, avec des guillemets, Madame la Présidente ? Est-ce que tout le monde sait ? Serait-il possible en deux mots... C'est le débat public. Il faut que tout le monde comprenne. Pouvons-nous dire un peu ce que c'est ?

Aurélien LOUIS, Sous-directeur de la DGEC

Je vais me lancer. Je vais tenter une définition en quelques mots. Le « cycle » est l'ensemble des activités de gestion du combustible. Nous distinguons dans ce « cycle », une part en amont. C'est ce qui sert à fabriquer le combustible qui est mis dans les réacteurs. Nous distinguons une part aval de ce « cycle ». C'est ce qui vise au retraitement des combustibles une fois qu'ils ont été brûlés dans les

réacteurs. Nous disons « cycle ». Ce que nous pratiquons en France aujourd'hui n'est pas un « cycle » parfait, puisque nous ne recyclons pas à l'infini. Cela rentre d'un côté et cela sort de l'autre. C'est pour cela qu'il a été précisé précédemment qu'il fallait parler de cycle entre guillemets.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Très bien. Nous savons que les questions de sémantique sont importantes pour bien nous comprendre. Madame la Présidente, nous allons continuer. Nous reviendrons ensuite à une série de questions-réponses. Ne vous inquiétez pas. Nous devons avancer.

Le moment est venu de passer à la deuxième partie de notre réunion et de donner la parole aux acteurs, aux protagonistes, de la filière de gestion des matières et déchets radioactifs. Ils seront six à se présenter devant vous, six responsables. Je demanderai à chacun de s'exprimer en cinq minutes maximum. Vous aurez un chronomètre sous les yeux.

Je me tourne vers vous Laurence PIKETTY. Nous allons commencer avec vous, Madame. Je vous invite à rejoindre la tribune. Je vais vous présenter pendant ce temps. Madame PIKETTY, vous êtes administratrice générale adjointe du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives). C'est bien entendu cet acteur majeur de la recherche et de l'innovation qui intervient dans quatre domaines principaux : la défense et la sécurité, les énergies bas-carbone (nucléaires et renouvelables), la recherche pour l'industrie et la recherche fondamentale.

Madame PIKETTY, que vous inspire ce débat public ? Quels sont les messages que vous avez envie, et le CEA, à travers vous, de faire passer ? Vous avez cinq minutes.

Laurence PIKETTY, Administratrice générale adjointe du CEA

Merci. Bonsoir à tous. Je vais vous présenter très rapidement le CEA, mais cela vient d'être très bien fait. Je vais vous dire dans quelle mesure nous sommes fortement impliqués dans le PNGMDR. Le CEA est un organisme de recherche qui travaille sur l'énergie nucléaire. Il est aussi en charge des énergies alternatives, de la recherche fondamentale et de la recherche technologique. Nous sommes fortement impliqués dans le PNGMDR, car le CEA produit des déchets radioactifs et des matières du fait de ses installations nucléaires. Il est également impliqué dans le PNGMDR, parce qu'il fait des recherches dans ces domaines-là, en séparation, en transmutation, conditionnement des déchets et comportement à long terme de ces déchets. C'est pour cela qu'il est très largement impliqué avec les différents acteurs que vous rencontrerez au cours de ces débats.

Je vous dis quelques mots des déchets que nous produisons. Nous produisons tout le panel des déchets radioactifs. Nous échangerons au cours de ces débats. J'utilise des sigles que je vais expliciter, car je suis la première à passer. Je m'en excuse auprès de vous.

Le CEA produit des déchets qui sont très faiblement radioactifs (TFA). Ils sont évacués au cours de l'année vers le Cires, le centre de l'Andra, qui stocke ces déchets. Nous produisons également des déchets moyennement et faiblement radioactifs qui ont aussi un exutoire aujourd'hui, qui sont un exutoire de l'Andra, le Centre de Stockage de l'Aube (CSA). Concernant les déchets les plus radioactifs, que nous appelons MAVL (Moyennement Actif à Vie Longue) et pour les déchets hautement actifs (HAVL), ils sont actuellement entreposés au sein de nos propres sites de façon intermédiaire, en attente des stockages futurs qui seront également gérés par l'Andra. Nous allons beaucoup en parler au cours de ce débat, puisqu'il s'agit du stockage FAVL (Faiblement Actif à Vie Longue) et du stockage Cigéo.

Nous avons 9 centres et 10 sites au CEA, dont seuls 5 produisent des déchets radioactifs. Ce sont ces centres qui sont concernés. Vous verrez, lors du débat public, que certaines réunions se tiendront à proximité de nos sites. Ce sera l'occasion d'échanger avec vous, ainsi que ceux qui se rendront aux réunions publiques, sur ce que nous faisons au CEA.

L'intérêt de ce débat pour nous est de pouvoir échanger avec vous, de pouvoir vous présenter nos activités dans le domaine des déchets radioactifs et de la gestion des matières et de pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions de la façon la plus didactique possible. Nous avons quelques défauts, puisque nous utilisons beaucoup de sigles. C'est l'occasion de pouvoir expliciter tout ce que nous réalisons et de pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions de façon tout à fait libre. C'est également l'occasion pour nous de pouvoir échanger avec les populations. C'est quelque chose qui

nous intéresse énormément, puisque nous sommes très impliqués dans ces questions de gestion des déchets et de matières radioactives qui nous concernent directement. Je vous remercie.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Madame PIKETTY. Je me tourne vers vous, Jean-François JULLIARD. Je vous invite à rejoindre également la tribune. Jean-François JULLIARD, vous êtes le directeur général de Greenpeace France, ONG bien connue qui place la révolution énergétique au tout premier rang de ses objectifs. Dans le cadre de cette révolution énergétique qui n'ignore pas le nucléaire, qu'attendez-vous de ce débat public ? Quels sont les messages que Greenpeace souhaite passer ?

Jean-François JULLIARD, Directeur général de Greenpeace France

Nous attendons qu'il nous aide à mener cette révolution. Je trouve qu'un débat pour une révolution, cela sonne bien. Merci pour l'invitation. Le pluralisme des expressions commence dès ce soir. J'en suis très heureux. Je le prends comme un signe encourageant, un gage encourageant de la tenue de ce débat. Je vous dis très rapidement pourquoi, et les intérêts que nous trouvons dans ce débat. Pourquoi Greenpeace a-t-elle décidé d'y participer ? Cela n'allait pas de soi au départ. Nous nous sommes beaucoup posé la question avec les équipes de Greenpeace.

L'intérêt de ce débat est pour nous de questionner des choix de société, au-delà des choix techniques. Cela a été dit à la présentation par la Commission particulière. Pour nous, ce débat ne doit pas se limiter aux questionnements de choix techniques. Il doit aller bien plus loin, prendre en compte les notions d'éthique, de morale. Il doit se poser la question de la transmission, de l'héritage que nous voulons laisser aux générations futures. Je rappelle que nous parlons d'échelles de temps qui sont tellement longues qu'elles dépassent de loin l'échelle de temps des civilisations humaines. Nous parlons de cela. Il serait bien entendu inconscient de laisser ces questions d'éthique et de morale de côté. Pour nous, c'est l'un des principaux intérêts à la tenue de ce débat.

À l'heure où nous vivons un tournant sur les questions climatiques... Vous avez tous vu ce qui se passe en France, et pas seulement, autour de ces mobilisations pour le climat, ces mobilisations pour la lutte contre le changement climatique. Pour nous, c'est aussi l'occasion de rappeler que la préservation et la préoccupation de la vie sur terre de la bonne santé de notre planète passent par la lutte contre le dérèglement climatique, par la lutte contre l'effondrement de la biodiversité, mais cela passe aussi par la préoccupation du risque lié à l'utilisation de l'énergie nucléaire, dont la question des déchets fait partie.

L'intérêt de ce débat est aussi de contribuer à régler cette crise écologique et financière liée à l'accumulation des déchets, liée à l'effet de saturation que nous voyons aujourd'hui sur les différents sites. Les déchets nucléaires s'accumulent et sont partout. C'est pour nous l'occasion, à travers ce débat, de le rappeler et de tenter de trouver des solutions pour régler cette crise écologique et financière.

Enfin, un autre intérêt primordial dans ce débat. C'est la possibilité de redonner de l'espace de dialogue et un peu de démocratie dans ces questions-là. Pour nous, chez Greenpeace, la question nucléaire est loin de prendre en compte ces considérations et ces aspirations démocratiques. Nous n'avons jamais consulté les Françaises et les Français sur la politique énergétique réellement. Nous ne les avons jamais consultés sur le choix d'avoir des centrales nucléaires dans notre pays. Nous espérons que ce débat soit aussi l'occasion d'une sorte de réappropriation de l'expression citoyenne sur cette question. Nous savons à quel point les Françaises et les Français sont préoccupés par la question de l'accumulation des déchets. Nous espérons que la participation sera forte pour que nous puissions nous réapproprier cet espace de dialogue. Il faut là aussi qu'il ne soit pas confisqué par les experts. Nous devons sortir d'un dialogue d'experts. Il faut que les sachants participent, bien entendu. Il ne faut pas qu'ils ne participent qu'à ce dialogue et à cette préoccupation.

Pourquoi Greenpeace a-t-elle décidé de participer à ce débat ? À chaque fois qu'il y a une concertation environnementale, un débat, une discussion, Greenpeace se pose la question de savoir si nous devons y participer, ou pas. Nous n'avons pas de règles préétablies pour savoir si nous devons, ou pas, y participer. Nous nous posons la question à chaque fois. Nous avons décidé de le faire, car nous avons été assurés qu'il n'y aurait pas de sujet tabou. Il est indispensable pour nous que nous puissions questionner la filière de retraitement, que nous puissions poser la question de la pertinence de Cigéo et qu'il puisse y avoir tous ces sujets sur la table sans sujet tabou.

C'est pour nous l'occasion de porter une voix critique, de porter des points de vue différents, un regard différent. Ce n'est pas toujours facile dans ce pays d'exprimer une voix dissidente, une voix différente, sur la question du nucléaire. La possibilité de faire partie de ce débat est aussi l'occasion de pouvoir porter cette voix-là.

Greenpeace sera dedans et dehors dans ce débat. Nous allons aussi nous servir de trait d'union. Il y a ce débat public qui se tient et il y a le débat public plus large qui va se tenir dans la société. Nous allons essayer de servir de trait d'union entre les associations comme nous et FNE, qui ont fait le choix de participer à ce débat. Il y a également des associations qui ont fait le choix de ne pas y participer. Notre rôle sera de faire le lien entre tout ce qui va se dire à l'intérieur de ce débat et tout ce qui se discute dans le débat public, dans le débat médiatique et dans le questionnement profond de la société autour de ce sujet-là.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci infiniment, Monsieur JULLIARD. En vous écoutant, je repensais à la jeune femme qui disait : « Je ne me suis pas intéressé au sujet avant que vous ne me posiez la question ». Je crois que vous avez évoqué à nouveau cette opportunité du débat public, de permettre à tous les citoyens de se pencher sur le sujet.

Je me tourne vers vous, Monsieur Jean-Michel ROMARY, et je vous invite à monter à la tribune. Vous êtes Directeur de la maîtrise d'ouvrage chez Orano. Nous rappelons qu'Orano est désormais le nom d'Areva. Je pense qu'il est utile de le rappeler, pour que chacun s'y retrouve. C'est une multinationale française spécialisée dans les métiers du nucléaire. Vos principales activités sont liées à l'uranium. Vous vous occupez aussi du traitement des combustibles nucléaires usés, du démantèlement des unités et de la gestion des déchets radioactifs. Nous voilà au cœur du sujet, si ce n'est du réacteur, avec vous, Monsieur ROMARY. En tant qu'acteur majeur de la filière, quels sont pour vous les grands enjeux de ce débat et les messages que votre groupe souhaite passer ?

Jean-Michel ROMARY, Directeur de la maîtrise d'ouvrage d'Orano

Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez presque tout décrit en termes d'activité nous concernant. Je ne vais pas revenir dessus dans le détail. Je l'évoquerai au fur et à mesure de mon intervention. Orano a une particularité. C'est à la fois un des trois grands producteurs de déchets en France, avec CEA et EDF, mais également le détenteur de déchets pour le compte de ses clients. Nous faisons du business autour de cette activité. Nous vendons. Nous avons une activité commerciale liée à la gestion des matières et des déchets. C'est l'une de nos activités cœur de métier.

Nous voyons très positivement le lancement de ce débat public PNGMDR. C'est un moment pour nous de dialogue important. C'est l'opportunité d'échanger sur de nombreux sujets qui sont cruciaux, qui peuvent être clivants. Nous entendons déjà un certain nombre de choses dans les différentes interventions. La sémantique est aussi importante par rapport à cela. De fait, nous comptons participer activement à ce débat. Nous espérons que les échanges se déroulent sereinement et que toute la pluralité des opinions pourra être entendue sereinement.

Le sujet des matières et déchets en France suscite de nombreux débats et de nombreuses discussions, d'autant plus que la France a été historiquement un des pionniers dans le domaine. Toutes les réunions thématiques, les réunions généralistes, qui vont se dérouler partout en France seront bien sûr l'occasion pour nous (Orano) d'informer sur les activités et les enjeux que nous avons autour des matières et des déchets radioactifs, de répondre aux interrogations en toute transparence et sans tabou. Ce sera l'occasion de faire mieux connaître toutes nos méthodes et nos moyens mis en œuvre. Toutes les pratiques ont évolué depuis des années, depuis des décennies. Cela fait beaucoup de temps que nous nous occupons des matières et déchets. Cela a évolué. Nous avons progressé. Nous sommes fiers de dire aujourd'hui que notre activité n'a pas d'impact sanitaire ou environnemental. Il est important de le dire. Nous en sommes fiers, puisque nous avons de nombreuses activités autour des déchets et des matières. Nous sommes présents sur l'ensemble du « cycle ». Nous pouvons mettre les guillemets, puisque nous sommes tout à fait d'accord...

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Je vous conseille de les mettre.

Jean-Michel ROMARY, Directeur de la maîtrise d'ouvrage d'Orano

Nous avons l'habitude d'échanger avec Monsieur ROUSSELET. Nous avons participé activement au groupe du Haut comité. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que le « cycle » n'est pas complètement fermé. Il l'est partiellement. Il y a encore des choses à faire pour le fermer complètement, et nous y travaillons. Nous sommes présents sur toutes ces activités du « cycle ». C'est plus simple de le dire ainsi. Nous commençons aux mines et nous terminons en aval, sur le démantèlement, sur le traitement des combustibles usés, en passant par les transports. Nous nous occupons d'une grande partie des transports des matières et déchets en France.

J'ai entendu dire tout à l'heure que les déchets s'amassaient, etc. Aujourd'hui, 90 % des déchets en volume ont des solutions opérationnelles. Cela a été dit plus ou moins par Laurence PIKETTY. Ce sont certes les moins actifs. Il nous reste à gérer les plus actifs qui correspondent à 10 % du volume. C'est notamment le projet Cigéo qui devra s'en occuper. Par ailleurs, nous valorisons les matières. Nous cherchons à faire du recyclage en faisant beaucoup d'industries. Cela fait 40 ans que nous en faisons dans le nucléaire. Nous parlons des plastiques et des métaux. Nous parlons de beaucoup de choses. Nous avons 40 ans de recyclage dans le nucléaire qui permettent régulièrement d'économiser chaque année de la matière et de l'uranium pour aller produire de l'électricité. Nous n'allons pas rentrer dans le débat aujourd'hui. Il y aura des réunions thématiques qui permettront d'aborder tous ces sujets. Nous sommes fiers de cette activité. Nous pensons que nous serons capables de le partager, d'expliquer notre manière de travailler dans les règles de l'art. Nous sommes devenus pour beaucoup un benchmark international sur le sujet. Cela rejoint la notion commerciale. Un certain nombre de clients à l'international viennent en France pour faire traiter leurs combustibles usés, notamment.

Nous attendons de ce débat, au-delà des discussions techniques, d'avoir également un éclairage de personnes qui ne sont pas nécessairement impliquées régulièrement dans le PNGMDR. Cela reste quand même un débat technique. Je compte sur la CPDP pour ne pas reproduire les discussions du PNGMDR. Je pense que ce serait un peu rébarbatif pour tout le monde. Il faut apporter cet autre éclairage qui peut être important. Nous n'avons pas tous la science infuse. Nous sommes prêts à entendre et à prendre en compte un certain nombre de remarques qui viendraient de la société civile pour progresser dans cette gestion des matières et déchets, qui est vraiment une activité industrielle reconnue internationalement en France et qui doit perdurer.

Finalement, il faut peut-être réfléchir autour de la gouvernance du PNGMDR, avec un peu de recul. Je crois qu'il y a une réunion thématique sur le sujet. Nous verrons si les débats apportent un certain nombre de recommandations ou de conclusions qui pourront être prises en compte par rapport à cela.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur ROMARY. Je vous invite à regagner votre place.

Je me tourne vers vous, Bernard LAPONCHE. Bonsoir, Monsieur LAPONCHE. Je vous invite à monter les marches. Vous êtes membre fondateur de l'association Global Chance qui existe depuis 1992, année du Sommet de Rio. Global Chance réunit des scientifiques et des experts pour discuter de problèmes tels que le changement climatique, et ce essentiellement sous l'angle de l'énergie. Je crois savoir que la plupart de vos membres sont issus de ce domaine. Parmi les chevaux de bataille de votre association, il y a le modèle de développement énergivore, sur lequel repose notre société, avec le nucléaire comme source de risque, mais aussi de déchets. Je vous cite : « Ces déchets radioactifs, dont la gestion à court, moyen et long terme s'avère hautement problématique ». Monsieur LAPONCHE, pourquoi ce débat ? Que souhaitez-vous nous dire ce soir ?

Bernard LAPONCHE, cofondateur de Global Chance

Je vais commencer par vous expliquer toutes les activités, les avantages et les intérêts des activités de Global Chance. Vous pouvez consulter son site.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Vous n'avez que cinq minutes, Monsieur.

Bernard LAPONCHE, cofondateur de Global Chance

Oui, Madame. Je m'en tiens là. Mesdames les Présidentes, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier la CNDP, la CPDP, pour la façon dont le débat qui s'annonce a été préparé, et

tout particulièrement sur l'assurance que nous avons eu au tout début des discussions, qu'il serait ouvert à toutes les questions concernant les déchets. Je propose de remplacer « cycle » qui demande une page d'explications par le mot compréhensible de « trajet » du combustible nucléaire depuis la mine d'uranium jusqu'aux déchets ultimes. Cela me paraît clair. Nous partons là-dessus et nous allons analyser toutes les étapes : la division non fondée entre matières nucléaires et déchets, ou mal expliquée ; l'entreposage des combustibles irradiés à l'air ; la pertinence de leur retraitement pour la production du plutonium ; le stockage dit définitif des déchets de faible et très faible activité, notamment dans le contexte du démantèlement des centrales et usines nucléaires jusqu'au projet Cigéo et aux solutions alternatives que nous pourrions préférer et qui seront discutées. C'est le septième point de la controverse. Ce sont bien ces questions dites de controverse qui ont été discutées et explicitées dans la phase préparatoire organisée par la CPDP entre les experts de différentes parties prenantes, les producteurs, gestionnaires et associations. Merci pour ce travail difficile qui a permis de mettre à la disposition du public des informations détaillées et des propositions alternatives fort heureusement contradictoires sur bien des points.

Remerciements enfin pour l'organisation du débat lui-même, qui vient de nous être présenté : diversité des lieux et des thèmes, priorité à la parole des citoyens, instauration d'un dialogue permanent bien au-delà des questions techniques.

Après ces remerciements mérités, Global Chance adresse deux demandes au gouvernement et à ce que nous appelons plus généralement la puissance publique :

- première demande : que cesse immédiatement la répression inacceptable qui sévit sur les militantes et les militants qui s'opposent pacifiquement au projet Cigéo ;
- deuxième demande : que le gouvernement s'engage à prendre en compte dans ses décisions de gestion des déchets et de politique énergétique et nucléaire les conclusions et recommandations de ce débat.

Par expérience personnelle et collective, nous avons des débats passés... J'ai participé à de nombreux débats sur l'énergie depuis très longtemps (1975). Par expérience personnelle et collective, nous avons des débats passés, tant sur les déchets que sur la politique énergétique, par exemple : débat EPR, un désastre, débat PPE, pas terrible. Dans le passé, le gouvernement n'a pas tiré vraiment de conclusions sérieuses de ces débats. La répression (première demande) et le mépris historique (deuxième constatation) sont les deux raisons essentielles du refus de participer aux débats de certaines organisations militantes. Je suis d'accord des propos de Jean-François JULLIARD, et essentiellement sur ce point.

En ce jour d'émotion et de solidarité sur l'incendie de Notre-Dame de Paris, n'oublions pas que le 26 avril sera l'anniversaire du début de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, qui est toujours présente, et dont les conséquences se poursuivent dans le temps et dans l'espace. Un hommage est dû à toutes les victimes de cet accident nucléaire majeur. La solidarité humaine et financière qui se manifeste aujourd'hui pour cet événement d'actualité doit se manifester à la hauteur des dommages, notamment en direction des associations qui continuent à apporter leur aide aux victimes et à leurs descendants.

Pour conclure, que le débat soit riche, que ses participants soient nombreux et que ses conclusions soient suivies d'effet. Voilà le vœu de Global Chance. Merci.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur LAPONCHE. Merci beaucoup.

Olivier GIRAUD, où êtes-vous ? Vous êtes là, Monsieur GIRAUD. Avec vous, nous partons chez EDF. Il est bien connu pour être le premier producteur et le premier fournisseur d'électricité en France et en Europe, et le deuxième dans le monde. Vous y occupez la fonction de directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles ». Avec 77 %, le nucléaire domine dans la production du parc d'EDF. À ce titre, EDF est un acteur essentiel du devenir des matières et des déchets issus de votre activité. Monsieur GIRAUD, même peine et même punition : pourquoi débattre dans le cadre de ce débat ? Que souhaitez-vous y apporter ?

Olivier GIRAUD, directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles » chez EDF

Bonsoir à tous. L'industrie électronucléaire représente 60 % de la production des déchets radioactifs en France. Comme vous l'avez dit, ce débat concerne très directement EDF. Aujourd'hui, grâce au nucléaire, la France dispose d'une électricité décarbonée et bon marché. C'est un atout considérable dans un contexte où la priorité est de limiter le réchauffement climatique. Dans le même temps, si nous voulons faire du nucléaire, nous devons savoir expliquer de quelle manière nous gérons les déchets radioactifs. C'est une question clé. C'est un sujet qui appelle beaucoup de questionnements de la part du public, et ce alors même que nous disposons en France d'un système industriel et réglementaire particulièrement complet et rigoureux.

Ce débat est une vraie opportunité pour EDF pour parler des déchets radioactifs, expliquer ce qu'ils sont, faire connaître les filières de gestion et de quelle manière elles sont prises en compte. C'est aussi une opportunité d'entendre les questionnements et les attentes du public. Nous accueillons donc ce débat très favorablement.

En tant qu'exploitant de centrales nucléaires, EDF est responsable de la gestion de ses déchets. Ce débat est aussi pour nous l'occasion de montrer de quelle façon, en tant qu'industriel, nous assumons cette responsabilité. C'est un sujet que nous traitons avec beaucoup de sérieux, et nous avons à cœur de le montrer.

En premier lieu, sur l'amont, EDF travaille et a travaillé à réduire considérablement le volume de déchets radioactifs pour une quantité d'électricité donnée par des améliorations des installations, par un effort d'optimisation important. La quantité de déchets radioactifs produits par l'exploitation d'une centrale a été divisée par trois entre 1985 et 2015.

EDF travaille aussi sur l'aval et s'implique sur les filières de gestion de déchets. Cela a été dit. Aujourd'hui, pour 90 % des déchets, il y a une solution de gestion opérationnelle, y compris sur le long terme. EDF y contribue avec des installations de fusion et d'incinération de déchets radioactifs. Le rôle de ces installations est de réduire le volume de ces déchets avant leur prise en charge par l'Andra, qui a en charge le stockage définitif.

À ce sujet, concernant les déchets métalliques de très faible activité, nous pourrions encore faire mieux en valorisant une partie importante des lingots produits par la fusion, et ce sans impact sanitaire, à l'image de ce qui est pratiqué dans les autres pays d'Europe. C'est un des sujets sur lesquels nous souhaiterions débattre.

Je reviens sur les 10 % de déchets restants, les déchets à vie longue. Les solutions de gestion actuelles sont basées principalement sur l'entreposage. Elles doivent être complétées par une installation assurant la prise en charge sur le long terme. C'est tout l'enjeu du projet Cigéo mené par l'Andra. Nous estimons que c'est un sujet important de ce débat. Comprendre les enjeux de Cigéo est le principal.

S'agissant des déchets à vie longue, EDF est aussi acteur industriel. EDF prépare actuellement la mise en service d'une installation de conditionnement et d'entreposage de ces déchets d'exploitation et de déconstruction moyennement actifs à vie longue. Par ailleurs, EDF s'implique directement auprès de l'Andra dans le développement du projet Cigéo.

En tant qu'exploitant de centrales nucléaires, EDF est aussi responsable de la gestion de son combustible usé. Cela a été dit. Pour 90 % du combustible usé déchargé annuellement, il est envoyé à La Hague pour être traité par Orano. 10 % sont entreposés durablement, c'est-à-dire pendant plusieurs dizaines d'années, en vue d'une valorisation ultérieure. La prise en charge de ces 10 % nécessitera la construction de capacités d'entreposage complémentaires qu'il faut anticiper. C'est un point qui a été identifié par l'État dans le cadre du PNGMDR 2016/2018. Notre analyse est que compte tenu de la caractéristique de ces combustibles usés, la solution pertinente est un entreposage sous eau. Ce n'est pas à sec. Nous comprenons tout à fait que certains souhaitent débattre de ce sujet.

Un autre sujet de débat sera de bien expliciter le besoin au regard des éléments produits par la PPE, mais aussi en termes de solutions d'entreposage.

En synthèse, je dirais qu'EDF est attachée à la production d'électricité nucléaire. Il est responsable et acteur de la gestion de ses déchets. Elle est très consciente des questionnements publics autour de la gestion des matières et des déchets radioactifs. EDF prendra part aux échanges qui seront organisés

dans le cadre de ce débat en écoutant avec intérêt les questions posées. Nous ferons le maximum pour y répondre en éclairant les enjeux. Je vous remercie de votre attention.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Olivier GIRAUD. Je vous ai annoncé six responsables, six intervenants. Voici venu le dernier d'entre eux, Michel DUBROMEL. Vous présidez France Nature Environnement, la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. FNE représente quelque 3 500 associations regroupées au sein de 64 organisations présentes sur l'ensemble du territoire national. J'ai lu ceci sur votre site, Monsieur DUBROMEL, qui me semble cadrer parfaitement avec ce débat : « Face aux risques sanitaires et environnementaux, nous veillons à l'application des principes de prévention, de précaution et de responsabilité, et nous défendons l'intérêt général et l'expression citoyenne ». Vous êtes le bienvenu ce soir pour nous dire : pourquoi participer à ce débat ? Quels sont les messages que FNE, à travers vous, souhaite exprimer ?

Michel DUBROMEL, Président de France Nature Environnement

Merci pour votre invitation et pour avoir consulté le site. Je vous invite à aller voir plus en détail nos positions à ce sujet. Je rappelle rapidement la position de France Nature Environnement au niveau géographique, puisque nous avons mentionné que ce débat couvrait l'ensemble du territoire. Nous regroupons 3 500 associations sur tous les territoires, y compris l'outremer. Nous serons également présents dans ces territoires. Nous traitons 13 thématiques en parallèle. Ce n'est pas innocent par rapport au sujet que nous abordons aujourd'hui. Nous traitons aussi bien des thématiques de l'énergie, mais également la partie santé environnementale, la prévention et gestion des déchets ou les risques industriels. Ils vont alimenter nos contributions à l'occasion de ce débat.

Il y a une démarche un peu spécifique à FNE. Nous sommes représentés par un hérisson. Dans un sens, le hérisson ne pique pas, mais il peut piquer un peu dans l'autre sens. Nous sommes à la fois capables de lanceurs d'alerte, de contestation au niveau juridique, mais aussi une astreinte, que nous fixons nous-mêmes, d'être force de proposition. C'est de cette façon que nous nous présentons à l'occasion de ce débat.

Comme Jean-François, nous avons eu à notre niveau le dilemme de la participation, l'association citoyenne. Il y a eu un débat très important par rapport au nucléaire. Dans toutes les décisions prises au niveau du nucléaire, dans toutes les expressions que nous avons pu avoir, les avis extérieurs n'ont pratiquement jamais été pris en compte, quels que soient ces avis, et surtout sans un mot d'explication. Cela a été un élément important dans notre réflexion. Il y a eu un manque d'information de la population. Je reste très poli. Nous espérons que les avis du CGEDD et de l'autorité environnementale pourront également éclairer ce débat. C'est une réflexion à terme très importante.

Par rapport à notre expérience, je me permets de livrer quelques réflexions, puisque nous avons différents angles sur les déchets nucléaires. Ce qui est inquiétant pour nous, par rapport à d'autres filières industrielles que nous suivons, c'est que la filière nucléaire a toujours oublié le problème des déchets. Il est traité tout à fait à la fin, alors que d'autres industries ne peuvent pas avoir une autorisation d'exploitation tant qu'elles n'ont pas résolu le problème des déchets. C'est un problème de société. Nous oublions un sujet qui reste important. Quelle est la solution proposée pour la gestion des déchets aujourd'hui ? Est-ce vraiment la meilleure solution ou la moins pire, parce qu'il faut faire avec ? Par rapport à différentes interventions dans différents territoires, nous nous rendons compte que nous avons très souvent une industrie qui ne se soucie pas de l'impact de ses déchets. La morale nous est faite tous les jours : « Citoyens, veuillez recycler vos déchets. Veuillez retraiter tout cela ». C'est une industrie qui n'est pas citoyenne pour nous. Nous considérons qu'il faut sortir du nucléaire tant que cette industrie ne le sera pas.

Quelques pistes de solution. Le traitement des déchets n'étant pas résolu, nous disons qu'il faut arrêter le nucléaire tant que nous ne savons pas résoudre ce traitement des déchets. Il faut arrêter ce projet Cigéo, car il y a d'autres pistes qui n'ont pas été recherchées. Il faut arrêter le retraitement. Par rapport aux déchets à très faible activité, il ne faut pas qu'il y ait de seuil de libération. Je m'explique au niveau du terme technique. Il ne faudrait pas que nous disions par tolérance : « Nous pourrions remettre un peu dans le circuit des ferrailles qui sont un peu radioactives, car ce genre de disposition ouvre la porte à tout recyclage de matières radioactives ». Nous ne voulons pas qu'il y ait de seuil de libération. Nous souhaitons que ces produits restent toujours sous contrôle.

Avant de passer aux propositions, nous nous élevons toujours contre des répressions qui s'abattent sur les militants qui expriment ces positions-là de façon très pacifique. Nous ne sommes pas d'accord avec ce type de répression. Nous avons choisi de participer au débat public PNGMDR, car c'est la première fois que les citoyens sont consultés. Nous disons que c'est une opportunité. Nous souhaitons la saisir. Nous demandons d'étudier toutes les solutions alternatives, comme cela a été demandé en 2005. Nous espérons que les demandes faites en 2005 ne seront pas oubliées 14 ans après. Notre participation sera effective partout, sur tous les territoires, mais elle sera très exigeante. Merci beaucoup.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur DUBROMEL. Je vous l'ai annoncé en début de réunion. Il y a trois quarts d'heure d'échange, si vous le souhaitez. Des micros viendront à vous pour vous permettre de vous exprimer. Qui souhaite intervenir ? Je vois ici un doigt se lever.

Ulysse GANTOIS

Je suis lycéen à Paris. J'ai une question pour Monsieur JULLIARD, de Greenpeace. Dans votre intervention, vous avez affirmé qu'il y avait de grandes problématiques : le réchauffement climatique et la gestion des déchets nucléaires. Je me questionne sur les solutions qui sont envisageables pour répondre à ces deux thématiques. De mon point de vue, il y a très peu d'énergies qui répondent à la question du réchauffement climatique, puisqu'il y a très peu d'énergies qui produisent très peu de gaz à effet de serre. Parmi ces énergies, il y en a encore moins qui sont viables à une échelle mondiale et qui sont réalistes, et non pas utopiques. De nombreux projets sont géniaux, comme la fusion nucléaire ou l'hydraulique, qui produisent très peu de gaz à effet de serre. Sont-ils vraiment viables ? Je ne le pense pas. Avez-vous des solutions à apporter par rapport à cela ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Avant de passer la parole à Monsieur JULLIARD, je suis sûre que vous êtes contente, Madame la Présidente, puisque les jeunes générations dont vous parlez tout à l'heure s'expriment dans le cadre du débat, et cela commence ce soir. Monsieur JULLIARD ?

Jean-François JULLIARD, Directeur général de Greenpeace France

La position de Greenpeace, et de beaucoup d'acteurs présents ce soir, est que le nucléaire n'est pas une solution à la lutte contre le dérèglement climatique. Nous n'allons pas faire le débat ce soir du nucléaire face au climat. Pour nous, le nucléaire n'est pas une solution et ne fait pas partie de la solution pour lutter contre le dérèglement climatique. Il y a beaucoup de scénarios de transition énergétique qui ont été développés par tout un tas d'institutions et d'associations. Ils parient sur une réduction de la consommation d'énergie associée au développement des énergies renouvelables, qui sont bien plus efficaces que le nucléaire pour lutter contre le dérèglement climatique. Même si on pense au fond de nous, cela a l'air d'être votre cas, que le nucléaire peut faire partie de cette solution, il est bien trop tard. Le nucléaire est trop long à déployer. Il est trop cher. Il ne peut pas aujourd'hui participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci. Qui souhaite intervenir ?

Sandrine NGATCHOU

Bonjour. J'ai une question pour Monsieur Olivier GIRAUD. Il a évoqué une solution de stockage enfoui sous de l'eau. Je crois que lors du déchargement au réacteur nucléaire, les barres de combustible sont mises au niveau de la piscine aujourd'hui. Quelle serait la solution ? Une fois que les barres de combustible sont refroidies, il y a un retraitement, et elles sont réinjectées encore dans une solution d'entreposage sous l'eau. Je n'ai pas très bien compris cette partie, ce type d'autre solution pour le stockage des déchets radioactifs. Pouvez-vous éclaircir ce point ? Merci.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Monsieur GIRAUD, un micro va venir vers vous.

Olivier GIRAUD, directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles » chez EDF

Je pense que vous faites allusion à l'entreposage de combustible usé. Ce qu'il faut savoir, c'est que le combustible usé qui sort du réacteur est d'abord dans une piscine d'entreposage accolée au réacteur, mais cette piscine est faite pour les besoins d'exploitation de la centrale concernée. Elle ne permet pas d'avoir une grande capacité d'entreposage de combustible sur la durée. Le principe est bien de transférer ce combustible dans une nouvelle piscine qui ressemble à la première, mais qui est spécialisée dans cette capacité d'entreposage. Elle permet d'entreposer le combustible concerné pendant plusieurs dizaines d'années.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Monsieur GIRAUD a-t-il répondu à votre question, Madame ?

Sandrine NGATCHOU

Ma question porte effectivement du transfert de la piscine vers une autre solution d'entreposage. Le combustible n'est pas retraité, en fait, en extrayant le plutonium, etc. ?

Olivier GIRAUD, directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles » chez EDF

Le combustible que nous destinons à cette piscine a déjà fait l'objet d'un premier traitement. Il est donc déjà issu d'une première phase de traitement et de la valorisation de combustible antérieure. Aujourd'hui, nous l'entreposons pour une valorisation ultérieure que nous ne prévoyons pas de faire à court terme. C'est une valorisation qui est prévue à plus long terme. Nous avons donc besoin de l'entreposer pour une durée importante.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Pouvez-vous donner un micro au Monsieur qui lève la main, s'il vous plaît ? Voilà, Monsieur.

Francis COMBROUZE

Merci beaucoup. J'ai trois remarques. J'ai entendu Monsieur JULLIARD dire : « Nous ne sommes pas là pour faire le débat du nucléaire ». Nous ne sommes ni pour ni contre, mais nous disons en même temps qu'il faut tout arrêter à cause des déchets qui sont une impasse. Je caricature à peine ce que j'ai entendu de mon ami Michel DUBROMEL. Combien de filières, avec une certaine clarté, présentent des données ? Je crois qu'il faut saluer le quatrième inventaire de l'Andra. Il faut regarder, aux tonnes près, les sites et les lieux. Il y a énormément d'informations. Il existe de nombreuses données sur les coûts estimés par la Cour des comptes. Peu importe. À l'heure de l'économie circulaire et de la transparence, nous estimons que le service public de la donnée n'est pas mal sur le sujet.

Maintenant, trois questions précises sur l'avenir. Nous avons un temps long. C'est celui de l'avenir du nucléaire. Le gouvernement a repoussé à 2021 des décisions un peu stratégiques. C'est une chose. Nous entendons en même temps le débat du multirecyclage. Il y a beaucoup à améliorer pour améliorer ce cycle, que nous y mettions des guillemets ou pas. Il y a un cycle qui a certaines performances. Nous pouvons aller beaucoup en optimisation.

Ceci est une question, notamment aussi pour le CEA. Astrid a un réacteur de recherche, un passé de recherche, un avenir de recherche. Où en sommes-nous des crédits Astrid pour faire une solution de multirecyclage ?

J'ai entendu le deuxième exemple. C'est celui de volume considérable de matières à l'amont du cycle. L'aval est une chose, mais il y a également des milliers de mètres cubes liés à l'enrichissement. Ce sont des matières qui contiennent de l'énergie qui pourrait sûrement avoir une optimisation économique meilleure en maîtrisant les coûts.

Enfin, sur les libertés, nous sommes bien d'accord. Ce n'est pas avec de la répression que nous faisons les débats. La CGT a une certaine habitude de s'exprimer librement. Nous entendons que tout le monde puisse en faire autant, quitte à mordre un peu le trait pour démontrer que les centrales ne sont pas sûres, en rentrant dedans un peu n'importe comment.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Nous avons deux choses importantes à vous dire sur l'ensemble de ces sujets. Je passe tout d'abord la parole à Michel.

Michel BADRE, membre de la CPDP

Aussi bien sur la question précédente, sur l'entreposage, que sur celle-ci posée à l'instant par la CGT, je voudrais juste dire pour notre démarche d'analyse de controverses qu'il y a pas mal d'éléments qui sont dedans. Nous ne disons pas qu'il faut faire du multirecyclage ou qu'il ne faut pas en faire. Nous ne disons pas que l'entreposage doit être fait à sec ou en piscine. Sur chacun de ces sujets, je ne peux que vous recommander de vous reporter au site de la commission sur laquelle le document figure. Si cela ne vous paraît pas clair, ce qui est peut-être vrai, n'hésitez pas à nous poser des questions, et nous essaierons de clarifier. Avec tous les acteurs pour ou contre telle ou telle option, nous avons essayé de poser clairement ces questions : Astrid évoque cela concernant le multirecyclage. Où en sommes-nous ? Qu'est-ce qui est envisageable ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Que disent les uns et les autres ? Beaucoup d'éléments se trouvent dans ce document. Je vous recommande vivement de le parcourir.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Si vous me permettez, il est possible de passer le petit film. Il y a dans cette salle des gens qui savent parfaitement de quoi nous parlons. D'autres ont peut-être un peu de mal à nous comprendre. Éric, serait-il possible de lancer le petit film qui explicite le « cycle » ?

Diffusion d'un film.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Éclairant, en effet. Monsieur, une question. Je sais que nous avons reçu une question sur Twitter, et nous y répondrons. Monsieur ?

Gérard GRUMBLATT

J'ai compris dans la presse que Madame JOUANNO demandait que le document de synthèse du maître d'ouvrage fasse état des solutions prises à l'étranger pour le stockage. Je n'ai rien vu sur ce sujet en parcourant rapidement le document.

Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP

Pour être très précise, la Commission particulière a proposé à la Commission nationale du débat public, qui l'a décidé, d'organiser deux expertises. Elles ont été confiées à l'IRSN ici présente. Une de ces deux expertises consiste en un état des lieux à l'international de la recherche sur les alternatives au stockage géologique profond. L'IRSN est en train de travailler ces expertises. Il essaie de faire au mieux pour nous la présenter dans les meilleurs délais. Dès qu'ils seront finalisés et remis à la Commission nationale du débat public, vous aurez toutes ces informations sur ce sujet que nous avons souhaité expertiser pour le débat. C'est ainsi, Monsieur. C'est normal que vous ne les trouviez pas aujourd'hui. Vous en aurez connaissance dès que l'IRSN aura rendu son rapport.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci pour cette précision. Une question est arrivée via Twitter. Pouvons-nous la diffuser et nous efforcer d'y répondre ?

« Bonjour. En cas d'effondrement de la société, par exemple : guerre, pandémie, famine, etc., si jamais les besoins de base (eau, alimentation, logement, habillement, énergie, etc.) ne sont plus fournis par l'État, comment sont sécurisés les déchets nucléaires ? Exemple : si l'électricité est coupée, si on n'a plus accès au pétrole pour les générateurs de secours, si les employés des centrales ne viennent plus au travail, combien de temps avant que les piscines de refroidissement s'évaporent et que le combustible fusionne ? À quelle distance cela engendrera-t-il des problèmes, idem pour Bure, pour La Hague, etc. ? Est-ce que cela a été envisagé ou simplement balayé d'un revers de main et considéré comme totalement improbable ? Merci.

Pouvons-nous répondre à ce monsieur qui évoque une possible catastrophe ?

Anne-Cécile RIGAIL, Directrice générale adjointe de l'ASN

La question en comporte plusieurs, la question des centrales et des installations. Il faudrait y répondre installation par installation. Il y a des accidents de référence en cas de perte totale d'électricité. Ils ont été étudiés. Ces études ont été renforcées, à la demande de l'ASN, à la suite de l'accident de Fukushima. Nous n'allons pas rentrer dans le détail pour chaque installation. Nous serons néanmoins

tout à fait disposés à indiquer où vous pouvez trouver ce genre de réponses à ces questions sur Internet.

Par contre, le début de la question porte bien sur les installations de gestion des déchets. Pour nous, il fait vraiment partie du débat, qui est : faisons-nous confiance à la société pour la gestion à long terme des déchets radioactifs, avec une intervention active des personnes, où il faut venir travailler tous les jours pour vérifier que les déchets sont bien là ? Pouvons-nous faire confiance à d'autres modes de gestion ? C'est le choix qui a été fait pour définir la solution de stockage géologique profond qui consiste à dire : « Au-delà d'une certaine durée de temps, nous ne savons pas garantir que la société sera toujours activement impliquée dans la gestion de ces déchets ». C'est pourquoi la sûreté des stockages des déchets les plus actifs repose sur les caractéristiques géologiques des terrains.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Plus qu'humaine. Est-ce ce que vous nous dites ?

Anne-Cécile RIGAIL, Directrice générale adjointe de l'ASN

C'est cela. C'est vraiment une question à la fois éthique et technique qui est ainsi soulevée.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci. Il y a d'abord une question ici. S'il vous plaît, Monsieur ? Non. Monsieur, dans l'ordre. Excusez-moi, mais c'est moi qui dirige le débat. Monsieur ? Je reviendrai vers vous avec le micro, Monsieur.

Guillaume BLAVETTE

Je vais me lever, cette fois-ci. J'ai une petite question pour Monsieur GIRAUD. Manifestement, il a du mal à prononcer le mot « MOX ». Nous avons appris son existence grâce à cet opportun petit film. J'ai une autre question à poser à EDF et à Monsieur GIRAUD, plus directement. C'est au sujet de l'URE. Vous nous préparez de petits cadeaux pour les années à venir. Comme cela a été dit par nos amis de la CGT, vous voulez valoriser des déchets en essayant d'en charger les réacteurs. Nous aimerions connaître l'impact du chargement de ces réacteurs par de l'uranium de retraitement qui ferait penser qu'un « cycle » existerait, avec 36 000 guillemets. J'aimerais bien que ces points-là fassent partie du débat d'aujourd'hui jusqu'à sa conclusion. La manière dont nous avons tendance en France à vouloir faire disparaître des déchets sous le tapis en les réinjectant dans des réacteurs pose des problèmes éminents de sûreté, mais aussi des problèmes de conduite, dont les agents EDF sont les premières victimes dans les installations.

Olivier GIRAUD, directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles » chez EDF

Je n'ai pas parlé de MOX et d'URE, tout simplement pour ne pas employer trop de sigles et de termes techniques. Les assemblages combustibles usés, que j'ai évoqués tout à l'heure en disant qu'ils étaient issus d'une première phase de recyclage, ce sont actuellement principalement des combustibles MOX usés. Cela a été présenté dans le film. Concernant l'URE, EDF va remettre en marche le processus industriel de valorisation de l'uranium dans ces nouveaux combustibles. Cela va permettre de valoriser plus de matière que ce que nous faisons aujourd'hui.

En termes d'impact sur les installations, nous savons tout à fait faire. La centrale doit faire l'objet d'études pour vérifier les systèmes qui sont à faire évoluer. Certains évoluent avec du MOX ou de l'URE, mais ce sont des choses que nous maîtrisons. Nous réalisons les modifications nécessaires et nous savons exploiter ensuite cette centrale et en gérer les déchets sans problème.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Je m'apprêtais à vous donner la parole, Monsieur LAPONCHE. C'est simplement une question d'ordre, de doigt levé.

Bernard LAPONCHE, cofondateur de Global Chance

J'interviens par rapport à la question précédente disant : que se passe-t-il en cas de catastrophe ? Il peut y avoir une catastrophe, telle que décrite sur Twitter, puisqu'il y en a tellement qui se superposent. Il faut bien reconnaître que le nucléaire est assez particulier dans ce domaine. Il est vrai que du côté des centrales nucléaires, nous pouvons considérer que nous devons pouvoir les arrêter. Il n'y a pas forcément immédiatement un accident majeur. Pour ce qui concerne les déchets radioactifs,

ils seront présents de toute façon, d'abord pendant une période extrêmement longue, y compris pour les déchets de haute activité à vie longue. Quelque chose est assez amusant dans les conversations actuelles. Même si nous mettions les choses dans Cigéo, la plupart des gens autour de la table comptent bien continuer le nucléaire. C'est clair. Si nous le faisons, nous aurons toujours des déchets de haute activité qui ne seront pas dans Cigéo. Si la situation catastrophique qui est décrite ici arrive, il y aura effectivement des déchets qui se retrouveront dans une situation extrêmement dangereuse. Nous ne pouvons donc pas prétendre que cette technique de production d'électricité est inoffensive. Il y a à la fois le risque d'accident majeur, qui reste un risque d'accident majeur, comme l'a signalé le président de l'ASN. Deuxièmement, la production de déchets se fait en fonctionnement normal. C'est-à-dire qu'elle est intrinsèquement liée au fonctionnement des réacteurs. Plus nous continuerons le nucléaire, et plus nous accumulons les déchets.

Yves MARIIGNAC

Je voudrais faire un prolongement aux propos de Bernard LAPONCHE, que je partage, et sur la réponse à la question de tout à l'heure. Je voudrais insister sur la première partie de la question à laquelle vous (ASN) avez répondu sur une perspective de long terme, sur plusieurs siècles, une fois que nous avons terminé d'exploiter un éventuel stockage géologique des déchets. Cette question qui a été soulevée se pose peut-être à un horizon de temps plus court. La robustesse de l'ensemble de ce système technique nucléaire n'est pas la seule en cause dans ce genre de projection. La robustesse d'un système comme celui-là a des scénarios d'effondrement de nos sociétés, dont certains commencent à les considérer comme probables, voire de plus en plus certains. Ce n'est pas ma position. Je pense que nous avons encore des solutions pour l'éviter. C'est une perspective qui se dessine. Les installations nucléaires, telles qu'elles sont conçues aujourd'hui, qu'il s'agisse des installations de production ou des entreposages, ont besoin de cette présence active, de cette société active. C'est une vraie question à inscrire dans le paysage de la réflexion.

Je voudrais réagir à des propos que j'ai entendus, non pas pour faire un débat de fond, mais pour insister sur le besoin de pédagogie. Je vais relever deux points. Des chiffres nous ont été donnés sur des pourcentages de déchets. Ils nous sont donnés en parlant de pour cent. Cela n'a aucun sens si cela n'est pas précisé systématiquement. J'appelle à ce que les différents acteurs le fassent tout au long du débat pour savoir quel pourcentage est mentionné. Cela peut être un pourcentage de volume, un pourcentage de masse ou de pourcentage de radioactivité. Nous ne décrivons pas du tout les mêmes choses. Lorsque EDF dit, par exemple : « Nous avons divisé par trois les déchets produits par notre activité », si c'est une division par trois en volume ou en radioactivité, ce n'est pas du tout la même chose.

Le deuxième exemple que je voudrais pointer est Orano, qui a indiqué que beaucoup de partenaires, de clients étrangers, faisaient appel à la technologie du retraitement et du service que propose Areva en France. Il faudrait, simplement par souci d'honnêteté, mettre cette phrase au passé plutôt qu'au présent. Les contrats de retraitement sont derrière nous, pour l'essentiel. Il ne reste qu'une activité marginale aujourd'hui à La Hague.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Souhaitez-vous réagir, ou pas spécialement ?

Jean-Michel ROMARY, Directeur de la maîtrise d'ouvrage d'Orano

Je confirme que nous avons moins de contrats qu'avant, mais nous en avons quand même un certain nombre aujourd'hui. Nous avons des contrats italiens et avec les Pays-Bas. Nous négocions un certain nombre d'autres contrats avec d'autres pays. Nous ne pouvons pas dire que ce soit une activité en déclin. C'est une activité qui occupe suffisamment La Hague pour considérer que c'est un business à part entière qui rapporte.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Pour le reste, c'était plutôt des commentaires et des points de vue que des questions. Je pense qu'il y a une question ici. Monsieur ?

Sylvain DAVID

Bonsoir. Je suis physicien au CNRS. J'ai une question peut être naïve. Vous avez beaucoup parlé du public. Vous avez parlé des sachants. J'ai l'impression que vous avez opposé le public et les sachants. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup plus de sachants ici que de public. Ma question est double. Qu'appelons-nous le public ? Est-ce que la CPDP a des outils pour quantifier l'implication du public de façon qualitative ou peut-être quantitative ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Madame la Présidente ?

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Il n'y a pas de différenciation suivant les gens. Un sachant ne veut rien dire en soi. Ce n'est pas une qualification. Il y a des gens qui travaillent dans tel ou tel domaine et qui ont une compétence reconnue. Nous sommes tous des professionnels de quelque chose. C'est par simplification que nous avons utilisé le terme de « sachant », sans que cela soit véritablement rigoureux. Ce qui nous importe en réalité, c'est l'échange des citoyens de façon indifférenciée. Après, nous prenons acte qu'il y a des citoyens qui sont plus expérimentés, plus connaisseurs que d'autres. Nous voulons faire en sorte que les citoyens que nous allons rencontrer, qui sont peut-être moins nombreux aujourd'hui, mais c'est souvent le propre d'une réunion d'ouverture, puissent être à même de comprendre les sujets, de prendre la parole et de s'exprimer avec autant d'intelligence que quelqu'un dont c'est le métier. C'est notre responsabilité, et c'est ce que nous allons faire tout au long du débat en donnant les outils à tous les citoyens pour comprendre de quoi il s'agit.

Je fais souvent le lien avec la cour d'assises. Un juré qui est tiré au sort, et qui est juré de cour d'assises, souvent n'a jamais connu l'institution judiciaire. Pourtant, après une formation, après une connaissance par le Président de la cour d'assises, il est capable de juger un homme et de participer à un acte grave. Je pense de la même façon que la responsabilité de la Commission particulière est de faire en sorte de délivrer cette connaissance. Nous n'avons pas cette connaissance nous-mêmes, évidemment. Nous allons la demander et nous la sollicitons auprès de tous ceux qui l'ont. C'est notre responsabilité.

Ensuite, nous allons nous efforcer de mobiliser les citoyens, lorsque nous nous rendons sur les territoires, tous les citoyens. Vous savez que c'est une tâche extrêmement difficile. C'est pour nous une véritable gageure. Nous allons essayer de parler avec ceux qui ne sont pas du tout au fait de ce sujet. Croyez bien que c'est difficile. C'est véritablement notre principale préoccupation.

Vous avez raison. Le débat s'adresse à tous les citoyens, sans distinction, quels qu'ils soient. Il y a parmi eux des gens qui savent plus que d'autres, parce que c'est leur métier, leur formation. Il y en a d'autres qui ne savent pas. La responsabilité de la commission est de permettre aux gens qui savent de s'exprimer, car ils sont les premiers concernés. Ce serait injuste de ne pas les prendre en considération. Nous devons aussi nous adresser à tous ceux qui ne savent pas. C'est le véritable enjeu de ce débat. Sur un sujet qui est peu connu, qui est difficile, qui est complexe. De quelle manière allons-nous arriver à toucher le grand public ? C'est tout l'intérêt de ce débat. C'est ce à quoi nous allons nous employer. Soyez-en sûrs.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Nous sommes dans un débat d'ouverture. Le public est peut-être un peu particulier. Je crois que vous vouliez apporter une précision, Monsieur GIRAUD. Vous aurez ensuite le micro, Monsieur.

Olivier GIRAUD, directeur de la ligne « Projets et nouvelles solutions industrielles » chez EDF

Je voudrais apporter une précision. Ce qui a été divisé par trois est bien le volume de déchets produits pour l'exploitation d'une centrale. Ce n'est pas une histoire de compactage. C'est une histoire d'optimisation des procédés. C'est-à-dire que c'est trois fois moins de déchets produits à la source. C'est une précision que je voulais apporter.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur GIRAUD. Monsieur ?

Emmanuel DE MAGNAC

Je suis un citoyen ordinaire. Je ne connais pas grand-chose au nucléaire, mais je m'y intéresse en tant que citoyen. Au niveau de l'URE, je sais que vont être enfouies, de manière définitive, des choses hautement radioactives. Il n'y a pas si longtemps que cela, j'ai vu une réunion organisée par le Sénat, avec un prix Nobel de physique français qui travaillait sur les lasers et qui expliquait qu'en tirant sur les matières hautement radioactives, nous pouvions réduire la radioactivité au niveau temps. C'est-à-dire de passer de 1 000 ans à 300 ans. C'est quand même très important pour réduire cette radioactivité. Si nous enfouissons au niveau de l'URE, que faisons-nous dans ce cas-là ? Si nous trouvons des techniques nouvelles, si nous enfouissons de manière définitive, que faisons-nous au niveau de Bure ? Nous ne pourrions plus ressortir la matière. Enfin, je le crois.

Deuxième question. En tant que citoyen, aujourd'hui en France... C'est peut-être une question destinée à l'ASN. Est-ce qu'aujourd'hui le risque d'accident nucléaire en France diminue ou augmente ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur. Nous ne reposons pas la question de Bure, mais sur cette question de nouvelles technologies qui pourraient apparaître. Est-ce vous, Monsieur BADRE, qui répondez ?

Michel BADRE, membre de la CPDP

Sur la première partie de la question, je vais rappeler ce que j'ai dit il y a 10 minutes avec la même pub et la même suggestion. Si ce n'est pas compréhensible, surtout dites-le-nous. La septième des sept questions traitées dans la démarche de controverse portait sur les alternatives à Cigéo. Dans la synthèse qui en est faite, qui fait trois ou quatre pages, et que nous avons essayé de rédiger en français et de rendre compréhensible, y compris par des non-professionnels, je précise que je ne suis pas un professionnel du nucléaire, nous avons évoqué le fait qu'un prix Nobel (Gérard MOUROU) avait avancé des solutions susceptibles d'apporter des alternatives au projet Cigéo. Nous avons également dit que c'était des perspectives de long terme qui nécessitaient beaucoup de conditions préalables. Nous les avons décrites dans le document. Ce n'est pas une solution qui se trouve sur étagère et que nous pourrions utiliser tout de suite. Je vous renvoie à ce que nous avons écrit là-dessus en disant à nouveau que si ce n'est pas suffisamment compréhensible vis-à-vis d'un public non professionnel, dites-le-nous, et nous essaierons de faire du clair.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur. Avez-vous une précision à apporter du côté de l'ASN ?

Jean-Luc LACHAUME, membre du collège de l'ASN

Si c'est une question sur le niveau de risque, je crois que nous nous sommes déjà exprimés là-dessus. Le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais. En matière de sûreté, la politique est de faire en sorte qu'il y ait une amélioration continue du niveau de sûreté des installations, que ce soit le retour d'expérience ou d'incidents/accidents qui sont produits comme Fukushima. Après Fukushima, un certain nombre d'améliorations ont été demandées par l'ASN sur les installations nucléaires. Il y a effectivement une amélioration du côté de la sûreté, mais il est impossible de quantifier et de dire que le risque zéro n'existe pas. Il y aura toujours un risque d'accident.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci, Monsieur, d'avoir été très patient, car le micro vous est passé deux fois sous le nez.

Yves LHEUREUX

Bonjour. Je suis Directeur de l'Association Nationale des Comités et des Commissions Locales d'Information. Je voudrais rebondir sur la question qui a été posée sur : qu'est-ce que le public ? Beaucoup de personnes savent dans la salle qu'il existe des commissions locales d'information qui ont été prévues par le législateur autour des installations nucléaires. Il existe 34 commissions locales d'information. Elles sont un véritable lieu d'expression citoyenne et d'expertise citoyenne par leurs membres, par la diversité de leurs membres. Elles sont fédérées au niveau d'une association nationale qui est l'ANCCLI, présidée par Jean-Claude DELALONDE.

Je voudrais remercier la présidente et toute l'équipe de la CPDP. Dès les prémices de l'organisation de ce débat public, un lien s'est fait entre l'ANCCLI, les commissions locales d'information et l'équipe

de la CPDP pour échanger sur nos attentes, nous, sociétés civiles, représentant des territoires. Nous l'oublions souvent, mais les installations nucléaires ne se trouvent pas à Paris. C'est dans les territoires. C'est pour cela que les réunions s'y tiennent. Il y a des commissions locales. Nous avons partagé sur nos attentes, ainsi que sur le fait que l'ANCCLI va produire également un cahier d'acteurs qui alimentera les discussions dans l'ensemble des réunions qui pourront se tenir dans les territoires. Les CLI s'investiront énormément dans les territoires et essaierons d'être présentes sur l'ensemble des rencontres que vous avez programmées.

Je voudrais rappeler aussi que nous avons un partenariat avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire). Dans ce cadre-là, nous créons des dialogues techniques depuis une dizaine d'années. C'est encore un jargon particulier, mais nous créons des temps d'échanges, de dialogues, avec les membres des CLI, avec la société civile, avec des citoyens, pour faire remonter leurs questionnements. Nous avons fait tout un dialogue technique sur les déchets depuis une dizaine d'années. Cela a donné lieu à de nombreuses questions, à une foire aux questions, à des questionnements précis des populations. Nous espérons que l'ensemble de ce dialogue technique qui a été partagé avec l'IRSN, avec l'ASN et avec les exploitants pourra être présenté à l'occasion des débats publics. Ils pourront alimenter la réflexion générale qui est menée sur les déchets lors des rencontres. Merci.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci beaucoup, Monsieur. Je crois que j'ai vu, avant vous, jeune homme, un autre doigt se lever. Il reste environ huit minutes. Monsieur, ici, s'il vous plaît.

Thomas

Bonjour. Je suis citoyen. Nous avons deux présidentes, ici. Je voudrais en profiter, puisque je ne sais pas si elles se rendent à toutes les réunions. Elles étaient très enthousiastes. Elles se sont plongées dans ce débat. Elles ont dit que ce n'était pas garanti au départ. J'aimerais que chacune des deux nous dise ce qu'elle fera si rien n'est utilisé en sortie de ce débat.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Vaste question.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne peux pas imaginer... Je suis peut-être d'une nature naïve et optimiste. Je ne me serais pas embarqué dans cette aventure, puisque cela en est une, si je n'avais pas eu l'espoir que nous servions à quelque chose. Nous sommes tous un maillon de la chaîne. Nous sommes une société. Cette société ne peut fonctionner que si tous les maillons s'enchaînent. Nous essayons, avec la Commission, d'être ce petit maillon qui permet le lien entre les citoyens et les autorités qui vont prendre les décisions. Est-ce que le travail va porter ? Peut-être que nous ne pourrions pas révolutionner la matière. C'est possible. Je veux néanmoins croire que le peu que nous allons apporter ensemble permettra de faire avancer les choses. En tout cas, qui ne tente rien n'a rien. La meilleure solution pour ne rien faire est de ne pas bouger. Il ne nous reste qu'à mourir. Je ne suis pas ainsi. Je pense qu'il faut que nous avançons. Même si nous faisons un mini-pas, ce sera mieux que rien, donc je garde espoir.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci. J'ai promis le micro au jeune homme.

Ulysse GANTOIS

J'ai une question sur les RNR (Réactions à Neutrons Rapides) qui ont été introduits par le monsieur de la CGT, dont j'ai oublié le nom. Je suis désolé.

J'ai une question par rapport au projet Astrid. En page 18 du document qui nous est proposé, cela paraît être une solution plutôt cool. J'aimerais savoir où nous en sommes avec les projets, comme Astrid, qui proposent de transformer le parc français, qui est composé uniquement de REP actuellement, en moitié REP et moitié RNR.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Voulez-vous répondre ? C'est directement Madame PIKETTY. Je vous passe le micro.

Laurence PIKETTY, Administratrice générale adjointe du CEA

C'est vrai que je n'ai pas répondu à la question de tout à l'heure. Vous faites bien de la reposer. En fait, le CEA travaille sur les réacteurs à neutrons rapides refroidis au sodium depuis très longtemps. Nous avons eu plusieurs réacteurs Rapsodie puis Phénix, et nous travaillons encore sur le projet Astrid. C'est un démonstrateur de réacteur à neutrons rapides refroidi au sodium. Il se trouve que la filière industrielle de déploiement des réacteurs rapides de ce type ne se fera que dans plusieurs années. C'est pour cela que le programme continu à une cadence qui sera moindre que ce qu'elle a été jusqu'à présent. Vous dites que ce sont des réacteurs très intéressants, et vous avez raison, puisqu'ils permettent le multirecyclage. Il faut savoir que la capitalisation de l'expérience que nous avons acquise au CEA notamment, mais aussi à EDF, sur ces réacteurs à neutrons rapides, nous allons continuer à la capitaliser et à travailler sur ces recherches sur les réacteurs rapides.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Merci. Donc, au fond.

Emmanuel BOISSAC

Bonjour. Je suis retraité. Je n'ai pas compris la réponse sur le millisievert. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur GUERITTE sur le risque sanitaire. Ce fameux déchet radioactif ou nucléaire peut être dangereux sur les conséquences, donc sur notre santé.

Nous avons parlé du fameux 1 millisievert. Je suis en Bretagne. J'ai regardé les cartes de l'IRSN. J'ai 14 millisieverts par an. Je n'arrive pas à comprendre de quelle manière 1, 2 ou 3 millisieverts peuvent être dangereux. Est-ce que je risque quelque chose avec mes 14 millisieverts en Bretagne ?

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Qui peut répondre et rassurer Monsieur ? Madame RIGAIL ?

Anne-Cécile RIGAIL, Directrice générale adjointe de l'ASN

Je ne veux pas rentrer dans des choses trop compliquées. En matière de radioactivité, il y a trois zones de connaissance des déchets. J'invite tout le monde à venir à Tours, puisque nous aurons des exposés beaucoup plus construits avec des diapositives.

À très forte dose, nous savons dire si une personne est exposée à 1 000 millisieverts. Nous savons qu'elle a des chances importantes de décès ou d'atteinte grave à sa santé. Au milieu, il y a une zone où l'épidémiologie, le suivi des personnes qui ont eu des expositions à des doses assez fortes, au-dessus de 100 millisieverts, permet de dire que nous savons en moyenne attribuer des augmentations de cancer à des doses en plus. Cette relation est pour des doses de l'ordre de 100 millisieverts et plus.

Comme il faut, à un moment donné, des outils simples pour gérer le risque, nous avons une hypothèse prudente qui consiste à dire : « Nous poursuivons cette courbe jusqu'à zéro, la relation linéaire sans seuil ». Cela veut dire que nous estimons qu'il n'y a pas de dose en dessous de laquelle il n'y a aucun risque. C'est une hypothèse prudente, une hypothèse de gestion de l'incertitude. Nous pouvons dire simplement qu'au niveau de radioactivité naturelle, y compris élevé, et pour le plaisir d'habiter en Bretagne dans une zone granitique et de respirer un peu de gaz radon, etc., nous ne savons pas attribuer avec certitude à une personne... Même s'il lui arrivait un problème de santé, nous ne saurions pas dire avec certitude que cela est dû à cette exposition.

Dans ce domaine, nous sommes vraiment dans une zone de gestion prudente. C'est bien ce qui a fait l'objet de ces consensus internationaux que j'ai exprimés tout à l'heure. La radioactivité naturelle en France varie en fonction de là où nous habitons. Elle est de l'ordre de quelques millisieverts, un peu plus en Bretagne et un peu moins en région parisienne. À ces doses, nous ne savons pas discerner par l'épidémiologie s'il y a un effet pour la santé d'une personne précise.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Madame RIGAIL, c'est à vous qu'il sera revenu de clore ces 45 minutes, puisque ce temps d'échange est terminé. Je vais me tourner vers vous, Madame JOUANNO, pour apporter un élément de réponse

à la question qui a été posée : que se passe-t-il s'il ne se passe rien ? Savoir si cette première réunion a répondu à vos attentes.

Nous laisserons ensuite Isabelle conclure notre débat.

Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP

Merci. Je vais juste dire deux mots, puisque je pense qu'il est important que ce soit Isabelle HAREL-UTIROU qui conclut ce débat.

Que se passe-t-il s'il ne se passe rien ? En général, ce sont les citoyens qui ont la parole. Je vais vous donner un très bon exemple. C'est la PPE. Dans le cadre du débat sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, à l'issue de ce débat, quelques points faillants ont émergé, dont un point qui était le sentiment d'injustice sociale qui a été exprimé par les participants face à la transition énergétique, et en particulier face à l'augmentation des taxes. Ce point, manifestement, n'a pas été entendu. Il n'a pas été entendu à la suite du débat. Il n'a pas été pris en compte. Il s'est exprimé d'une autre manière. C'est un exemple qui est quand même très illustratif de la qualité des débats et du fait que nous en tirons des enseignements. C'est aux décideurs qu'il appartient ensuite à prendre les bonnes décisions. Nous avons instauré une nouvelle disposition maintenant. Nous émettons des avis et nous analysons la réponse du maître d'ouvrage. C'est tout nouveau.

Deuxième point, est-ce que cela répond à mes attentes ? C'est une réunion d'ouverture. J'ai trouvé extrêmement intéressant le débat entre l'ensemble des acteurs, des parties prenantes. À celles et ceux qui se disent : « Nous participons pour nous », c'est un acte qui n'est pas facile, de participer à ce type de débat. Je comprends cette position. Pour nous, il n'y a aucun sujet tabou. Tous les sujets que vous souhaitez seront mis sur la table. Ils seront débattus et seront argumentés. Je n'ai qu'un petit regret. C'est que les citoyens et les étudiants sont peu nombreux. C'est tout le public qui doit s'exprimer. Ce sont tous les arguments que nous souhaitons mettre dans le cadre du débat. C'est parfaitement normal, en fait. C'est la première réunion. C'est la réunion d'ouverture. C'est tout à fait normal. Je ne doute pas que dans les autres réunions, parce qu'il y a des méthodes de participation qui ont été imaginées pour aller au-devant du public pour aller le chercher par le biais des débats mobiles, nous aurons un public encore plus diversifié dans les arguments qui seront apportés dans le cadre de ce débat.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Faites passer le message. Le premier rendez-vous de ces cinq mois de débats que nous vous avons annoncés en début de réunion aura lieu la semaine prochaine à Caen le 24 avril à 18 h 30 au Centre des congrès. Madame la Présidente, je vous laisse conclure nos échanges.

Isabelle HAREL-DUTIROU, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je vous remercie toutes et tous. Comme vient de le dire Chantal, je sais que l'exercice n'est pas facile. Nous lançons le débat. C'est six mois. C'est une parenthèse. C'est une magnifique expérience. C'est un sujet difficile. La commission va tout faire pour essayer d'associer les citoyens, tous les citoyens, où qu'ils se trouvent. C'est notre responsabilité. Je sais que vous allez nous aider en cela. Je suis confiante dans le fait que vous leur apportiez des réponses les plus claires possible, les plus justes possible et les plus transparentes possible pour que nous construisions ensemble. Je suis confiante. Nous avons six mois avec des sujets passionnants. Le PNGMDR fait peur au départ. La réalité est que lorsque nous travaillons un peu le sujet, quand nous regardons... J'encourage tous ceux qui n'y connaissent rien à regarder. Il y a des documents, des incontournables du débat, qui permettent de comprendre. Vous ne comprendrez pas tout. Nous n'avons pas tout compris non plus, mais vous allez vous familiariser avec les termes petits à petit. Vous allez comprendre et vous allez voir que cela vous concerne et que ce n'est pas si éloigné de ce que vous êtes et de ce que vous faites. Continuons. Commençons véritablement ce débat à partir d'aujourd'hui. Je vous donne rendez-vous à tous dans toutes nos prochaines rencontres à travers toute la France. N'hésitez pas. Faites remonter vos impressions. Faites remonter vos avis. Nous sommes là pour les écouter, les analyser et les faire remonter au plus haut niveau.

Hélène HERZOG-STASI, animatrice de séance

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, Mesdames et Messieurs les maîtres d'ouvrage, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention, pour

votre participation. Je vous remercie d'avoir joué le jeu du débat chronométré qui est parfois un peu rude. Merci aussi d'avoir glissé quelques sourires dans nos échanges. Pour tous ceux qui souhaitent poursuivre la discussion, un petit pot vous attend dans la salle attenante. Je vous souhaite une excellente soirée.

Applaudissements.